

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 18.— 9.— 4.50 1.50
 ÉTRANGER 33.60 16.80 8.40
 On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 Rédaction 13.75
 TÉLÉPHONE Administration et Annonces 87
 CHÈQUES POSTAUX IV B 315

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct

ANNONCES

(LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . . Fr. 0.20
 Minimum par annonce > 2.—
 Suisse > 0.30
 Étranger > 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME > 0.50

Ouvrier, abats les tribunaux militaires

Contre les tribunaux militaires

A la Scala

Vendredi soir à 20 heures

Grande conférence publique et contradictoire

Orateurs :

D^r Henri PERRET
Paul GRABER, conseiller national

Comme d'habitude, cette conférence est contradictoire. Messieurs les membres du Comité de défense des tribunaux militaires sont tout particulièrement invités à venir, y défendre leur point de vue.

La « Persévérante » et la chorale « L'Avenir » prêteront leur concours.

Un cortège précédera la conférence. Rendez-vous à 19 h. 30 au Cercle ouvrier.

Ouvriers, soldats, tous debout pour abattre les tribunaux militaires.

Encore un mot

La campagne pour la suppression des tribunaux militaires est près de sa fin. De toutes parts, les sièges sont faits. Les partis bourgeois flanqués de leur garde d'officiers de tout poil, se sont énergiquement démenés pour maintenir chez nous l'organisation des tribunaux de la caste militaire.

De son côté, le parti socialiste, seul à peu de chose près, a conduit une non moins vaillante lutte pour ce que nous estimons être une nécessité démocratique au premier chef. Le parti du travail a lutté contre un bloc compact. Ce bloc réchauffe dans son sein les yeux préjugés patriotes. Il est cimenté par de solides liens au maintien de l'armée, qui est sa chose et son espoir.

Par leur campagne, où ne manque pas l'inévitable croque-mitaine du bolchévisme, les partis de conservation militaire et sociale ont démontré, une fois encore, que l'armée est bien un organisme de classe contre lequel la doctrine bourgeoise ne peut tolérer aucune atteinte. Le peuple ouvrier est averti. La circulaire Scheurer, dont il fera bien de se souvenir, avait déjà suffisamment éclairé les consciences dans lesquelles il y a place encore pour la lumière.

En maintenant l'organisation actuelle des tribunaux militaires, les ouvriers qui seraient assez dévoyés pour voter non, porteraient une lourde responsabilité envers leurs camarades de classe. Non seulement ils donneraient un certificat d'encouragement aux partis militaristes et à la camarilla, mais encore, par leur vote, ils renieraient toutes les violentes protestations qui soulevèrent notre peuple, ces dernières années, contre une justice partielle et injuste.

Les ouvriers neuchâtelois et jurassiens pourraient-ils oublier, en 1921, l'injure qui fut faite au pays, par les juges militaires, au procès de Zurich. Pourraient-ils effacer du tableau les fautes des Eggi et Wattenwyl, trahissant leur pays pour complaire au kaiser et à la camarilla prussienne. Ils oublieraient que des juges militaires (si durs pour les pioupiou) acquittèrent ces hauts officiers félons.

Non, les ouvriers n'oublieront pas le passé d'injustice. Ils n'oublieront pas non plus la dureté dont firent preuve les juges militaires à l'égard des humbles troupiers. Ils n'oublieront pas les services des tribunaux galonnés à l'égard des braves gens qu'on expédiait alors dans les bagnes, sous les prétextes les plus futiles et les plus stupides.

Il serait profondément honteux, il serait immoral de l'absolution fut donnée par le peuple aux dénis de justice et aux turpitudes militaires qui marquèrent les années de la mobilisation.

La suppression des tribunaux militaires sera un acte de la justice du peuple. Leur abolition sera une garantie pour l'avenir, un contrat d'assurance contre de nouveaux risques éventuels. Elle sera aussi une atteinte au prestige de l'armée. Elle marquera le pas vers le retour à la véritable justice démocratique et vers la suppression de l'appareil d'esclavage militaire dont le fardeau pèse aujourd'hui si lourdement sur les épaules des travailleurs.

Les ouvriers n'ont pas à avoir une minute d'hésitation. Ils voteront tous

OUI

pour la suppression de la justice militaire.

Robert CAFFNER.

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 8 pages.

Traitements et impôts

VI

IMPOT DIRECT CANTONAL

A. Sur les ressources

Si, sur bien des points concernant les dépenses, l'entente a pu se faire entre les commissaires, ce ne fut certes pas le cas lorsqu'il s'est agi de la couverture financière à trouver. Il est bien entendu que les augmentations d'impôts prévues ne comblent pas le déficit prévu au budget de 1921. Non ! cette plus-value servira à couvrir les dépenses résultant des nouveaux traitements.

Comment frapper le contribuable ?

On nous a dit que l'impôt indirect était le plus juste, que chacun y participait dans la mesure de ses moyens, etc., etc... Mais, quand nous avons demandé quels nouveaux impôts indirects l'Etat pouvait créer, ce fut plus difficile à trouver.

Malheureusement la question des impôts sur les successions directes et collatérales doit être laissée de côté pour un certain temps encore, la Confédération étant sur le point de légiférer dans ce domaine. Il reste l'augmentation sur les patentes d'auberges, mais après...

Eh bien, deux nouveautés sont dans l'air ! Ce sera populaire, ce sera nouveau, ce sera épatant !

1. Un impôt réservé peut-être aux Communes sur... les pianos et les instruments de musique. Holà ! les sociétés locales, remuez-vous.

2. Un impôt cantonal... — ô devinez — sur les jeux de cartes. Applaudissez les amateurs de jass.

Non, ces moyens ne sont que des palliatifs incapables de remettre à flot nos budgets communaux et cantonaux.

L'impôt direct seul est juste

prétendons-nous, car il frappe le contribuable proportionnellement à ses ressources et à sa fortune.

Mais si la Commission s'est ralliée à l'impôt direct, la lutte se fit sur l'échelle à adopter.

Nous serons, dans la suite, obligés de citer bien des chiffres ; que le lecteur nous pardonne, ils ont leur éloquence.

La loi de 1917 prévoit un taux allant du 1 au 4,2 %. Les propositions de la majorité de la commission sont 1.10 à 7 %.

Les contribuables sont divisés en 22 classes suivant que les ressources sont inférieures à 500 francs ou supérieures à 100,000 francs.

Qui doit-on frapper ? Ceux qui ont les plus grosses ressources.

Qui doit-on ménager ? Les petits contribuables.

C'est pourquoi nous avons lutté pour que le taux sur les ressources imposables jusqu'à 3000 francs ne soit pas augmenté.

Vous pensez bien que nous avons été battus ! Un petit tableau fera mieux comprendre nos propositions.

TAUX

Classes	Situation actuelle	Propositions de groupe soc.	Propositions de la commission
1 de 0 à 500	1.—	1.—	1.10
2 de 501 à 1000	1.10	1.10	1.20
3 de 1001 à 1500	1.20	1.20	1.30
4 de 1501 à 2000	1.30	1.30	1.40
5 de 2001 à 2500	1.40	1.40	1.50
6 de 2501 à 3000	1.50	1.50	1.60
7 de 3001 à 4000	1.60	1.70	1.80
8 de 4001 à 5000	1.70	1.90	2.—
9 de 5001 à 6000	1.80	2.10	2.20
10 de 6001 à 7000	1.90	2.40	2.50
11 de 7001 à 8000	2.—	2.80	2.80
12 de 8001 à 9000	2.20	3.20	3.10
13 de 9001 à 10000	2.40	3.60	3.50
14 de 10001 à 12000	2.60	4.20	3.90
15 de 12001 à 14000	2.80	4.60	4.30
16 de 14001 à 16000	3.—	5.—	4.70
17 de 16001 à 18000	3.20	5.40	5.10
18 de 18001 à 20000	3.40	5.80	5.50
19 de 20001 à 25000	3.60	6.40	5.90
20 de 25001 à 50000	3.80	6.60	6.30
21 de 50001 à 100000	4.—	6.80	6.70
22 de 100001 et plus	4.20	7.—	7.—

Notre échelle prévoyait donc le taux actuel jusqu'à 3000 fr., de légères augmentations de 3000 à 6000 fr., des majorations plus fortes de 6000 à 10,000 fr. et, enfin, des taux se rapprochant rapidement du 7 % de 10,000 à 100,000 fr. Rappelons que nous parlons de ressources et ne l'oublions pas.

Nos propositions sont plus favorables que celles de la commission pour les contribuables qui ont jusqu'à 7000 fr. de ressources imposables, par contre, elles sont plus sévères à partir de 10,000 francs.

Savez-vous pourquoi nos normes n'ont pas été admises ?

On nous a répondu qu'elles ne rapporteraient pas suffisamment. Il y a un peu de vrai, mais examinons de près les chiffres.

Rapport :	
Projet de la commission	fr. 2,375,933.11
Projet du groupe	> 2,353,602.05
Différence	fr. 22,331.06

Sur plus de 2 millions de ressources, la différence n'est que de 22,000 fr. et, ces 22,000 fr., il faut que ce soient les classes inférieures, les petits salaires qui les payent. Voilà l'injustice, voilà l'iniquité.

La vraie raison, on ne l'a pas dite. C'est celle-ci : Ce que les petits contribuables ne paient pas, ce sont les gros qui doivent le déboursier. Les chiffres le prouvent. Et la majorité de la commission ne l'a pas voulu.

Produit total par classes

Classes	Projet de la commission	Projet du groupe socialiste
1	63,081.60	57,364.83
2	128,469.64	117,157.03
3	150,701.68	138,092.48
4	107,679.78	98,885.42
5	58,597.44	53,993.94
6	79,857.20	73,812.76
7	79,143.70	73,570.20
8	54,336.18	50,767.74
9	46,961.16	44,087.04
10	27,045.24	25,473.30
11	36,052.71	34,060.71
12	24,701.60	23,814.—
13	24,445.98	23,825.88
14	50,658.48	50,440.40
15	47,734.65	48,397.50
16	51,987.91	53,331.48
17	46,165.68	47,560.29
18	67,551.84	69,874.92
19	139,095.20	145,799.92
20	285,803.04	299,906.12
21	334,069.32	345,817.68
22	471,793.08	477,568.41
Total	2,375,933.11	2,353,602.05

La vérité, ce sont les chiffres qui la donnent.

Classes 1 à 6 ou 0 à 3000 fr. de ressources :
 Proposition de la comm., total fr. 588,387.34
 Proposition socialiste > 539,306.46

Perte pour l'Etat fr. 49,080.88

Classes 7 à 14 ou 3000 à 12,000 fr. de ressources :
 Proposition de la comm., total fr. 343,345.05
 Proposition socialiste > 326,039.27

Perte pour l'Etat fr. 17,305.78

Classes 15 à 22 ou 12,000 à 100,000 de ressources :
 Proposition socialiste, total fr. 1,488,256.32
 Proposition de la comm. > 1,444,200.72

Gain pour l'Etat fr. 44,055.60

Les 49,000 fr. qui ne seraient pas demandés dans le bas de l'échelle seraient presque récupérés dans le haut, par les ressources dépassant 12,000 francs.

Et les classes supérieures, peuvent-elles payer cette différence ?

Un tableau des ressources par classes va nous le prouver.

Classes	Ressources totales	Nombre de contribuables	Ressources moyennes par contribuable
1	5,744,500.—	19713	291.—
2	11,248,000.—	13003	865.—
3	12,598,100.—	8696	1,448.—
4	8,787,400.—	5113	1,718.—
5	4,588,700.—	2046	2,242.—
6	6,024,600.—	2206	2,731.—
7	5,574,600.—	1570	3,550.—
8	3,561,600.—	786	4,531.—
9	2,873,400.—	516	5,568.—
10	1,568,900.—	246	6,377.—
11	1,905,700.—	249	7,653.—
12	1,223,600.—	140	8,740.—
13	1,134,700.—	117	9,698.—
14	2,121,200.—	188	11,281.—
15	1,796,100.—	135	13,304.—
16	1,766,100.—	113	15,629.—
17	1,482,500.—	87	17,040.—
18	2,034,300.—	108	18,836.—
19	3,621,200.—	152	23,823.—
20	6,017,500.—	158	38,085.—
21	5,906,400.—	78	75,723.—
22	7,254,000.—	33	219,818.—
Total	98,833,600.—	55453	

Dans les trois catégories inférieures, nous constatons que 41,412 contribuables déclarent 29,590,600 fr. de ressources.

Dans les huit catégories supérieures, 864 contribuables seulement déclarent aussi 29,878,100 fr. de ressources.

Si nous faisons la moyenne, nous trouvons que 41,412 contribuables déclarent en moyenne 714 fr. et 864, 34,581 fr.

Parlez-moi après cela de collaboration de classes !!!

Comme le disait l'un de nos députés : « Il y a des spoliés et des spoliateurs. »

Enfin, si le Grand Conseil veut absolument que nos propositions rapportent autant que cel-

les de la Commission, il y aurait un moyen très simple de retrouver ces 22,300 fr. de différence. Il suffirait, croyons-nous, de prévoir, à partir de 10,000 fr. de ressources, les taux suivants :

4.20 au lieu de 4.20
4.70 » » » 4.60
5.20 » » » 5.—
5.70 » » » 5.40
6.20 » » » 5.80
6.70 » » » 6.40
6.80 » » » 6.60
6.90 » » » 6.80
7.— » » » 7.—

Nous disons que les propositions du groupe socialiste sont plus justes :

1. Parce qu'elles n'augmenteront pas le taux d'impôt actuel pour les faibles ressources.

2. Parce qu'elles sont plus fortement proportionnelles.

Le Grand Conseil se prononcera et le peuple jugera.

Les tribunaux militaires jugés par M. P. Pettavel

Le public se souvient du procès intenté à « La Sentinelle » en 1915. Une grande assemblée avait eu lieu avant les débats de Lausanne, au Temple National de notre ville. M. Pettavel, en compagnie du citoyen Brustlein, y avait prononcé des paroles mémorables, que nous reproduisons aujourd'hui, car elles n'ont rien perdu de leur haute valeur :

« Un conflit a éclaté, disait entre autres bonnes choses M. Pettavel, entre notre monde militaire et des représentants de la vie politique et civile. Un procès s'en est suivi et qui doit se juger devant le tribunal militaire. L'acte d'accusation nous paraît déterminer l'affaire de manière dangereuse. Nous craignons que la justice militaire ne s'inspire trop des circonstances spéciales en méconnaissant des éléments de vie générale. »

Lettre ouverte à Pierre Raymond

Neuchâtel, le 24 janvier 1921.

Mon cher camarade,

C'est en mon nom particulier que je vous adresse ces quelques lignes, mais je serais bien surpris et bien déçu si elles ne traduisaient point la pensée d'un très grand nombre de camarades.

Avec une grande sincérité, doublée d'un beau courage, vous aviez proposé que notre section socialiste de Neuchâtel-Serrières se détache du P. S. S. Après avoir entendu le développement de votre proposition et discuté longuement avec vous, l'assemblée du parti ne vous a pas suivi.

Est-ce à dire que votre proposition ait été complètement inutile, ou même nuisible comme certains l'ont pensé ? Je ne le crois pas. Le seul fait que la question de notre sortie du parti suisse ait été posée sera peut-être un avertissement salutaire pour tels de nos représentants auxquels il adviendrait de croire que tous les camarades militants ou non sont prêts à les suivre aveuglément n'importe où. Vous avez, du reste, en faisant votre proposition, obéi à des mobiles de conscience qui vous honorent et qui ne sauraient donc, j'en suis mille fois persuadé, porter atteinte à la confiance que nous avons en vous.

Les décisions ambiguës du congrès de Berne qui vous ont déçu, m'ont déçu aussi dans une certaine mesure, et bien d'autres avec nous, je le sais. Au premier moment, ma déception a été peut-être aussi grande que la vôtre : je vous l'ai dit, vous vous en souvenez sans doute. Je ne pouvais, en particulier, admettre qu'on donne au mot « dictature » un sens qui n'est pas celui auquel l'usage nous a habitués. Puis, j'ai réfléchi, longuement, comme vous, et je me suis dit finalement que, dans les temps actuels, tirillés comme nous le sommes de gauche et de droite, bouculés par les événements, il n'était vraiment pas possible à une assemblée aussi nombreuse que celle du congrès de Berne de voter et surtout de rédiger séance tenante des textes parfaits. Même quand il paraît n'y avoir aucun flottement dans les esprits (et il y en avait joliment à Berne !) il est souvent difficile de traduire dans une formule les sentiments d'une assemblée nombreuse.

Et puis, j'ai fini par admettre qu'il s'agit en somme d'une question de mots, et aussi un peu de personnes (j'allais écrire ici le singulier), — question que l'avenir, l'action et les faits auront bientôt résolue mieux encore qu'on n'eût pu le faire au congrès de Berne en adoptant le meilleur des textes. Ne pensez-vous pas que j'ai eu raison de me ranger à cet avis, qui est celui de la plupart des camarades ?

Vous devriez vous y ranger aussi. Maintenant que les violents soumis à Moscou sont partis, il faudrait en effet que tous ceux qui veulent, comme vous, faire un « appel incessant au cœur et à la raison de tous les citoyens » demeurent unis.

Restez-nous donc, Pierre Raymond, et tout au

tier, comme par le passé. Continuez de représenter le parti socialiste que vous êtes digne de représenter; continuez d'écrire pour lui, de le servir par votre parole éloquente et sincère, de prendre part à ses délibérations. Vous savez que nous avons besoin d'hommes. Vous savez même que, à Neuchâtel, nous avons besoin de vous, personnellement. L'activité que vous avez déployée au sein de notre parti vous a valu une estime solide, une popularité de bon aloi que vous avez le devoir de mettre au service du parti.

J'ai le droit de vous dire ces choses pour plusieurs raisons. D'abord parce que je comprends vos scrupules, les ayant partagés dans une large mesure. Et puis, parce que je suis votre aîné, et que j'ai un peu plus d'expérience que vous. Au cours des vingt et quelques années que j'ai passées déjà au sein du parti socialiste, vous pensez bien que j'ai éprouvé, moi aussi, des déceptions, à côté de beaucoup de joies; je crois même avoir eu quelques instants de réel découragement. Mais la foi est plus forte que tout cela; elle veut qu'on soit là, quoi qu'il advienne, et qu'on y reste jusqu'au bout.

Vous savez cela, mon cher Raymond, pour le moins aussi bien que moi. Et puisque vous ne voulez pas « abandonner la lutte pour la libération du prolétariat », restez avec nous et menez cette lutte avec ceux qui la mènent.

Songez bien qu'en votre qualité de professeur, vous n'êtes pas même membre actif d'un syndicat et que, de ce fait, votre rôle à l'Union ouvrière ne saurait se départir d'une certaine réserve. Songez aussi que la grande Coopérative de notre ville est et sera longtemps encore entre les mains d'une majorité nettement bourgeoise qui continuera d'entendre les socialistes sans les écouter, ou de les écouter sans vouloir les comprendre.

Dès lors, n'est-il pas évident que l'organisation où doit se déployer votre activité sociale, comme la mienne, et comme celle des camarades de l'enseignement, est avant tout la section socialiste de notre localité?

Restons-y donc, cher camarade, et le plus joyeusement possible.

Bien cordialement à vous. Jean WENGER.

vant être existé lorsque la preuve d'une assurance suffisante fait défaut.

Jusqu'à ce jour les 1450 francs que la loi exigeait pour ces responsabilités ont été suffisants, car de mon souvenir de vieux chasseur, je n'ai eu connaissance d'accidents de chasse ou de dommages pouvant s'élever à ce chiffre-là. C'est tellement véridique, que la préfecture de notre district n'a jamais exigé cette garantie. Ce prélèvement de garantie et une augmentation du prix de la patente de plus de la moitié, n'ont été apportés dans la loi que dans l'intention que le permis de chasse ne soit plus accessible qu'aux personnes fortunées.

Nous n'entrerons pas dans les autres tracasseries de la loi; elles sont d'ordre secondaire pour nous, les points principaux étant mis en lumière ci-dessus.

Que chaque citoyen ne désirant pas voir revenir les temps des grands baillifs se fasse un devoir d'aller déposer un Non énergique dans l'urne.

Et vous, paysans, souvenez-vous de ces lignes avant de déposer votre bulletin dans l'urne.

Si vous voulez voir la volaille de vos basses cours égarée par les carnassiers, vous n'avez qu'à voter Oui.

Si vous voulez voir vos semis rongés par les lièvres et autres gibiers, vous voterez encore Oui! Paysans, si vous voulez chanter à nouveau:

Nos tschamps poi vos tsch'vas sont tripés (bis)
Vos pouesayais les vaint lâchât
vous n'avez qu'à voter Oui.

Si au contraire, vous voulez vous débarrasser de tous ces renardeaux, de ces carnassiers et pachydermes, allez déposer un immense « Non » dans l'urne le 30 janvier.

Un chasseur au nom de plusieurs,
Léon COULLERY.

BIENNE. — Conférence. — Le parti socialiste organise pour jeudi à 20 heures, dans les locaux de la Maison du Peuple (citoyens de langue française, à la grande salle), une conférence publique et contradictoire sur la justice militaire. Vu l'importance de la question, il compte sur une forte participation. Voir aux annonces.

MOUTIER. — Un fait réjouissant a été l'intérêt témoigné à la conférence organisée avec le concours de Mlle Gourd, de Genève. Plus de 120 personnes s'y étaient donné rendez-vous, dont beaucoup d'ouvriers, les membres féminins du corps enseignant, des patrons et des commerçants. Une vingtaine d'adhésions ont été données à la fondation d'un groupe de suffragistes. Ce nous a été une consolation partielle de la défaite subie par l'idée du suffrage féminin dans le canton de Neuchâtel, en juillet 1921.

Nous invitons tous nos camarades à y donner aussi leur adhésion en le disant aux camarades Paul Schaffter, Edmond Boillat, les deux Cités ouvrières, ainsi qu'à Ernst, secrétaire.

Les faits de la semaine. — Mercredi dernier, l'assemblée de la F. O. M. H. a voté une résolution à envoyer au Conseil fédéral, ainsi qu'au Conseil municipal, insistant sur la nécessité pour le premier de donner l'appui rapide au second afin que des chantiers pour les chômeurs puissent être ouverts dans le plus bref délai.

Dans sa séance de mercredi également, le Conseil municipal a accordé aux organisations ouvrières un représentant des ouvriers dans la Chambre de conciliation du Jura, dans la personne du camarade Ernst. De plus en plus, il faut donc que tous les chômeurs qui veulent se défendre s'informent auprès de Ernst, secrétaire de la F. O. M. H.

NEUCHÂTEL. — Elections municipales. — Les élections municipales d'après le système proportionnel ont été fixées aux samedi 29 et dimanche 30 janvier prochains. Le parti socialiste dans son assemblée du 20 écoulé a décidé de prendre part aux élections avec une liste de 5 candidats. Les membres présentés par le parti sont les suivants: J. Grandjean, président de la F. O. M. H.; Vorpe Ernest, horloger; Pierre Dauvalder, décolleteur; Georges Ritter, mécanicien; Camille Corbat, horloger.

Nous recommandons chaleureusement ces candidats à tous nos camarades qui sauront défendre les principes du droit et de la justice sociale au

sein des autorités municipales. Camarades, pas d'indifférents les 29 et 30 janvier prochains. Votez sans panacher la liste du parti socialiste qui seul défend les intérêts ouvriers dans les jours pénibles que nous traversons.

Parti socialiste. — Dans son assemblée annuelle, le parti a renouvelé pour la période d'une année, son comité comme suit: Georges Ritter, président; Corbat Camille, vice-président; Rade Gustave, caissier; Max Luchers, secrétaire; Gilly Gotthard, Sauser Alfred, J. Grandjean, membres adjoints.

Notre parti a un programme très étendu pour l'année qui commence. Pour le réaliser il a besoin de la collaboration de tous ses membres. Que chacun suive régulièrement nos assemblées.

ST-IMIER. — Chorale ouvrière. — Les membres de la Chorale ouvrière l'Espérance sont convoqués pour mercredi 26 courant, à 20 heures précises, au local du Cercle. Les répétitions auront lieu à l'avenir tous les mercredis au lieu du jeudi, ceci d'un commun accord avec le comité du Cercle et la Chorale allemande. Nous osons croire que ce jour accommodera chacun et que nos rangs pourront grossir rapidement. Que chacun fasse son devoir. Le Comité.

VILLEVALENT. — Colonies de vacances. — Nous rappelons la grande soirée musicale et littéraire organisée samedi par les Colonies de vacances. L'ouverture des portes se fera à 19 heures et quart et la représentation commencera à 19 h. trois quarts précises.

De nombreux auditeurs ne manqueraient certainement pas de venir témoigner leur intérêt à l'œuvre si utile qu'entreprend la société, aussi prévoyons nous salle comble pour samedi.

CANTON DE NEUCHÂTEL

L'allocation d'hiver pour les chômeurs

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

Vu l'article 8 de l'arrêté du Conseil fédéral sur l'assistance des chômeurs, du 29 octobre 1919;

Vu l'arrêté du Conseil fédéral concernant le paiement d'une allocation d'hiver à une certaine catégorie de chômeurs, du 31 décembre 1920;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du département de l'Industrie,

arrête:

Article premier. — Dès le 3 janvier au 2 avril 1921 inclusivement, les communes sont autorisées à relever d'un cinquième, au maximum, les taux des secours-chômage fixés à l'article 8 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919, en faveur des ouvriers et employés subissant un chômage total.

En conséquence, les % mentionnés au premier alinéa de cet article 8 peuvent être portés à 72 % du gain normal, au maximum, pour les célibataires et à 84 % au maximum pour les chômeurs remplissant une obligation légale d'assistance.

Les chiffres maxima mentionnés dans le tableau de l'article 8 sont aussi, par voie de conséquence, relevés d'un cinquième pendant le premier trimestre de 1921.

Art. 2. — Le paiement de cette allocation d'hiver est à la charge des pouvoirs publics, à l'exclusion des chefs d'entreprise. La quote-part de chacun d'eux est la suivante:

Confédération, la moitié; Etat, le quart; commune de domicile, le quart.

Les dispositions de l'article 6, alinéas 3 et 4 de l'arrêté cantonal du 30 janvier 1920 concernant l'exécution de l'arrêté du Conseil fédéral sur l'assistance des chômeurs, sont applicables à l'allocation d'hiver.

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur; le département de l'Industrie est chargé de veiller à l'exécution.

NEUCHÂTEL

Conseil général. — Le Conseil général se réunira à l'Hôtel-de-Ville, en session extraordinaire, lundi 31 janvier 1921, à 17 heures.

Ordre du jour: Rapport de la commission sur la révision des traitements des fonctionnaires, employés, contremaîtres et agents de la garde de la Commune de Neuchâtel.

LE LOCLE

Une lettre d'invitation. — Nous dirions hier que nous avons invité les signataires du manifeste cantonal recommandant le maintien des tribunaux militaires. Voici la lettre d'invitation qui leur fut envoyée:

A MM. Alf. Dubois, Henri Favre, Jean Pellaton, Henri Primault, signataires du « Manifeste du Comité cantonal de défense contre l'initiative »,
En Ville.

Messieurs,
Vous engagez les électeurs à maintenir les tribunaux militaires. Nous organisons sur ce sujet une conférence publique et contradictoire dans laquelle nous réfuterons les arguments de votre manifeste et de votre presse.

Nous opposerons également votre attitude lors de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, à votre action présente: il y a quelques mois, vous parliez de transformer les épées en socs de charrues, c'est à-dire, si votre campagne était sérieuse, de supprimer les armées; aujourd'hui, vous soutenez ardemment le militarisme.

Dans le but d'apporter de la clarté dans un débat aussi important, nous vous invitons, Messieurs, à prendre la parole dans notre assemblée de jeudi prochain. Vous avez toute latitude pour soutenir votre point de vue.

Dans l'espoir que vous agréerez notre invitation, nous vous présentons, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Au nom du parti socialiste du Locle:
Le président, Le secrétaire,
M. GRANDJEAN. Ch. BARRET.

P.S. — La conférence aura lieu au Temple, dès 8 heures du soir. Nous aurons comme orateurs Henri Perret et Abel Vaucher, rédacteur de la « Sentinelle ».

« La Préférée ». — Notre ville lui a fait lundi un accueil pareil à celui réservé par La Chaux-de-Fonds le soir précédent. Si le style parfait et la saisissante interprétation de Bret ne nous eussent pas révélé son véritable charme, nous aurions conclu que le sujet (scène d'adultères, divorces, etc.) constitue le vulgaire refrain répété communément sur le théâtre mondain. Il en fut pourtant bien supérieur. A plus d'une reprise, dans les instants de suprême supplication avons-nous senti l'auditoire frémir et atteindre dans la scène du pardon l'émotion la plus vive. Ce fut un spectacle très goûté. Victor.

Conférence. — Sous les auspices de la Commission scolaire, M. J.-L. Perrenoud, professeur, donnera ce soir, à 20 heures et quart, une conférence publique avec projections lumineuses sur l'art céramique des anciens Grecs.

Soirée des Colonies de vacances. — Elles se disposent à offrir au public leurs soirées pour le samedi 29 janvier et mercredi 2 février. Nous y reviendrons.

Attention. — Nous rendons nos lecteurs attentifs à l'annonce paraissant dans le numéro de ce jour concernant la Société d'assurance mutuelle en cas de maladie « Le Progrès ».

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Persévérante. — Répétition générale ce soir, à 20 heures précises, au local, Cercle Ouvrier.

LE LOCLE. — Espérance ouvrière. — Répétition générale mercredi 26 courant, à 20 heures précises, au local. Nous comptons sur tous les membres, car nos concerts sont fixés aux 12 et 13 février prochain. Amendable.

Pour le travailleur manuel, l'aliment idéal doit être de haute valeur nutritive, toutefois sans surcharger les organes de la digestion. Le Tobler Nimrod résout ce problème: c'est un chocolat fondant extra mêlé de biscuits au malt. Ce n'est pas un article de luxe, c'est un aliment. 7055

IMPRIMERIE COOPERATIVE. — La Ch.-d.-F.

MUSIQUE « LA LYRE »

Dans son assemblée générale, la Société de Musique « La Lyre » a constitué son Comité pour 1921 comme suit:

Président: Flühmann Jean, Combettes 2, Téléphone 7.09;
Caisier: Nydegger Godefroy, Jaquet-Droz 16;
Secrétaire: Pictet Edmond, Jardinet 5;
Vice-président: Favre Arthur, Moulins 7;
Vice-caissier: Gutmann Emile;
Vice-secrétaire: Thiébaud Georges;
Archivistes: Perret Fernand, Alvazzi Georges, Chatelain Georges;
Assessors: Ducommun Camille, Jeanneret Arthur, Perret Arthur, Mühlenthaler Achille.

MM. Walter Perret, directeur et Emile Meithez, sous-directeur, ont tous deux été confirmés dans leurs fonctions.

La Société invite chaleureusement les jeunes gens ayant des aptitudes musicales à se faire recevoir membres, une cordiale bienvenue leur est réservée.

St-Imier. On demande à acheter d'occasion une poussette usagée, mais en bon état. Faire offre avec prix à Monsieur Alfred Maltin, rue du Pont Neuf. 7257

Livres

Art. - Science. - Littérature
Roman 6999
et tous livres usagés sont achetés aux meilleures conditions par A. Kropff, Parc 66.

N'oubliez pas les petits oiseaux

BIENNE

Jedi 27 janvier 1921, à 20 heures

Grande Conférence

publique et contradictoire
dans les locaux de la MAISON DU PEUPLE
(Citoyens de langue française, dans la grande salle)

SUJET:

Contre la Justice militaire!

ORATEUR:

Ph.-H. BERGER, conseiller national

Invitation cordiale à tous. 7294

Parti socialiste de Bienne et environs.

FABRIQUE DE
Gottinger Weisbrodt
frères
Progrès N° 3
TÉLÉPHONE 1798 LA CHAUX-DE-FONDS

Portraits Photographie A. WERNER Groupes 7043

Paix 55 bis Agrandissements Téléphone 11.08

L'atelier est ouvert tous les jours, le dimanche de 10 h. à 4 h.

Pour vos chaussures de maison

(Cafignons, Pantouffles)

il est recommandable de les acheter à la 6482

Cordonnerie KURTH & Co

Rue de la Balance 2 - Ch.-de-FdS

Vins Neukomm & Co
Tél. 68
6744

A vendre pour manque de place, un potager à gaz (3 feux), ainsi que la table en fer. - S'adress. rue du Temple-Allemand 75, au 3^{me} étage. 7264

LA SCALA Encore ce soir et demain

L'Expédition Shackleton

Le dernier combat de taureaux de Gallito | 10 Minutes | au | 7297

Music-Hall

AUJOURD'HUI à 4 heures:

Grande Matinée pour enfants et familles

Le combat de taureaux passe seulement le soir

Mardi prochain: **Johnny COULON** l'homme insoulevable en chair et en os

ANTHRACITE

ÉTRANGER

livrable sans menu ni poussière

Qualité irréprochable

Baumann & Co

Entrepôts 23 — Téléphone 8.29

Les commandes peuvent être données chez:

M. Borel, primeurs, Léopold-Robert 27.
M. Spreuer, épicerie, Douba 129. 7278
M. Zürcher, épicerie, Fritz-Courvoisier 58.

Cinéma PALACE

Ce soir, pour la dernière fois

Le Vengeur

par RIO JIM 7296
Jeudi, nouveau programme

Prix réduits avec cette annonce

Commune bourgeoise de Saint-Imier

Vente de bois de feu

Samedi 29 courant, dès 2 heures de l'après-midi, la Commune bourgeoise de ce lieu vendra publiquement, au comptant, et aux conditions préalablement lues:

Environ 50 stères de cartilage hêtre
25 stères de cartilage sapin
800 fagots (1^{er} choix)

La vente aura lieu au Droit, dans les divisions de Ch.-Meusel et des Chenevières.
Rendez-vous des amateurs près de l'Usine de la Goule.

Observations. — Les échutes non soldées durant la vente feront l'objet d'une 2^{me} criée immédiatement après la vente.

MM. les voituriers sont rendus attentifs au fait qu'ils ne pourront enlever la marchandise qu'au moment où ils seront en possession d'un bon d'enlèvement.

Aucune commission ne sera acceptée par le Conseil. Saint-Imier, le 24 janvier 1921. P5136J 7293

Administration bourgeoise.

Permis: Le Préfet (signé): LIENGME.

Municipalité de St-Imier

OFFICE DE CHOMAGE

Dès lundi 24 courant, le bureau de l'Office de chômage est définitivement installé à la Mairie, rez-de-chaussée, salle N° 5.

Le Préposé au chômage y recevra:

Pour les règlements de compte: Tous les samedis et lundis, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

Pour les inscriptions: les mardis et vendredis, de 8 à 10 h. du soir.

St-Imier, le 22 janvier 1921.

7254 Conseil municipal.

„Le Progrès“

Société d'assurance mutuelle en cas de maladie
LE LOCLE

Toutes les personnes des deux sexes, habitant la Commune du Locle, jouissant d'une bonne santé, âgées de 14 ans révolus au moins et 40 ans révolus au plus, et n'étant pas assurées à plus d'une autre caisse d'assurance-maladie, peuvent être reçues comme membres actifs.

La demande doit être faite sur un formulaire d'admission fourni par la société et délivré par les membres du Comité.

Dans les cas douteux un certificat médical peut être demandé.

Trois classes d'indemnités:

I^{re} classe: Indemnité fr. 3.— par jour; cotisation fr. 1.70 par mois
II^{me} » » » 6.— » » » » » 3.40
III^{me} » » » 9.— » » » » » 5.10

Nous invitons toutes les personnes répondant aux exigences indiquées, à profiter des avantages fournis par notre caisse mutuelle et à remplir nos formulaires d'admission.

Le Comité est composé comme suit:

Président: M. Frédéric Dörflinger, Concorde 55
Vice-président: M. Jean Schindler, Marais 13
Caissier: M. Tell Pellaton, France 17
Secrétaire: M. Fernand Tissot, J.-J.-Huguenin 9

Commissaires aux malades:

MM. Louis Darbre, Crêt-Vaillant 12
Marcel Bandelier, Monts 30
Fritz Gruring, Bied 7
César Berthoud, Côte 22
Ernest Taillard, Eavers 1

Les changements d'adresse doivent être annoncés au caissier dans les 14 jours, sinon les membres sont amendables de fr. 1.—

7285 LE COMITÉ.

Banque Cantonale Neuchâteloise

Garantie de l'Etat

La Banque reçoit des fonds:
sur **Bons de dépôts**

5 1/2 %

à 1, 2, 3 et 5 ans, avec coupons semestriels d'intérêt.

sur **Livrets d'épargne**

4 1/2 %

(Maximum: Fr. 20,000.—)

sur **Obligations foncières**

5 1/2 %

à 10 ans, avec coupons semestriels, au cours de 95 % et intérêts courus.

Change de monnaies et billets de banque étrangers. Chèques et lettres de crédit sur toutes les villes importantes du globe. Achat, vente et garde de titres. Gérance de fortune. Avances sur titres. Escompte et encaissement de lettre de change. Ouverture de comptes débiteurs et créditeurs. Location de compartiments de coffres-forts.

Achat, aux meilleurs cours, de tous les coupons étrangers dont le paiement est annoncé; les coupons suisses sont payés sans frais. 4741

LA SCALA

Mardi 1^{er} février

Grand Gala Sportif

Le mystère inconnu de

JOHNNY COULON

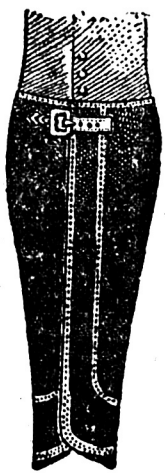
Champion du monde de boxe (poids batam)
J. COULON, qui pèse 49 kilos, défie n'importe quel athlète de le soulever dans la position imposée par lui et sera à la disposition de tout le monde

Le merveilleux athlète suisse 7295

Maurice Dériaz

Champion du monde de lutte et de force, détenteur officiel de plusieurs records du monde, dans ses nouvelles poses plastiques et dans ses jeux de muscles
Maurice Dériaz tentera de soulever Johnny Coulon

Guêtres Leggings



cuir noir

pour

Messieurs

à 7269

fr. 10.—

la paire

Escompte 5%

Magasin de

Chaussures

Le Locle

A. Bardone

N'envoie au dehors que contre remboursement

DAMES

trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rhône 6303, Genève. 5838



Ville de La Chaux-de-Fonds

L'Ouvroir communal

Collège des Crêtets

se charge de travaux de lingerie et de raccommodages, tricotages de blouses, robes, etc. Laine à fournir par la clientèle.

Les maîtresses de maison sont instamment priées de fournir du travail à l'ouvroir. 6642

OTTO KLENK

Daniel-J.-Richard 23 Le Locle Daniel-J.-Richard 23

Dès ce jour, au comptant 6530

10%

sur tous les articles, confectionnés, en magasin
Confections, Chemiserie, Bonneterie

Ouvriers! Faites vos achats chez les commerçants qui favorisent votre journal de leurs annonces.

Grande Vente

après inventaire

DERNIÈRE SEMAINE

Un lot	Tabliers fourreaux pour dames	Fr. 8.50
»	Tabliers crochant devant en satinette	11.75
»	Tabliers crochant devant, long. manch.	12.35
»	Chemises poreuses pour messieurs, devant fantaisie	6.50
»	Chemises pour dames, en toile blanche	4.95
»	Caleçons pour dames, en toile blanche	3.50
»	Jupons pour dames, en toile blanche	5.90
»	Blouses en mousseline laine et soie	6.—
»	Robes pour dames, lainage	32.—
»	Manteaux pour dames, en marine	39.50
»	Manteaux pour dames, en velours de laine	65.—
»	Jaquettes tricotées, laine	28.—
»	Bas noir, la paire 1.65 les 3 paires	4.50
»	Chaussettes pour messieurs, gris, noir et couleurs les 3 paires	4.—
»	Colis mous p ^r messieurs 0.95, les 3 p.	2.75
»	Camisoles pour dames, long. manches	1.95
»	Camisoles et Caleçons p. mess., 1 ^{re} qual.	6.—
»	Souliers pour enfants, 22-26, box-calf	8.50
»	Souliers p ^r fillettes, 27-29 14.—, 30-35	16.—
»	Richelieu en couleurs	23.50
»	Richelieu p ^r dames, en chevreau et ver-nis, système cousu main	19.50
»	Bottines pour dames, deux teintes	19.50
»	Souliers p ^r messieurs, box-calf	51.50
»	Souliers p ^r mess., box-calf, 2 semelles	35.50
»	Souliers pour hommes, solides	23.50
»	Souliers pour hommes, ferrés	29.50
»	Caoutchoucs pour dames	3.50
»	Caleçons de sport, marine, pour dames et fillettes, prix selon grandeurs	
»	Corsets pour dames	5.75
»	Robes pour fillettes depuis	4.50
»	Chapeaux p ^r dames, extra avantageux	
»	Fourreaux, noir, gris, brun, blanc	22.50
»	Lavettes	—35
»	Napperons brodés	—50

Que tout le monde profite

Chez Achille

(Ci-devant Magasin de Soldes et Occasions)

Rue Neuve 10 Seconde entrée: Place Neuve

Envoi contre remboursement 7281

Cinéma PALACE

Ce soir, pour la dernière fois

Le Vengeur

par RIO JIM 7296
Jeudi, nouveau programme

Prix réduits avec cette annonce

PARTI SOCIALISTE - LE LOCLE

Grande Manifestation populaire

au Temple Français 7288

JEUDI 27 janvier 1921. à 20 heures

Sujet: **Les Tribunaux Militaires**

Orateurs: Dr Henri Perret et Abel Vaucher, rédacteur

Que tous assistent à cette importante réunion. **Parti Socialiste.**

VENTE DE GRÉ A GRÉ

d'un atelier de décolletages et étampages

La masse en faillite de la **Société DUBOIS et JEAN-GUENIN**, à La Chaux-de-Fonds, offre à vendre de gré à gré, en bloc, l'atelier de décolletages et étampages, rue du Commerce 123, se composant essentiellement de tours automatiques, outillages, barillet, fraiseuse, presse, établis, transmissions, paliers, poulies, étampes, outillage, etc.

Pour visiter, s'adresser à l'Office soussigné où les offres seront reçues jusqu'au 5 février 1921. P30050C 7240

OFFICE DES FAILLITES:

Le Préposé: A. CHOPARD.

A louer chambre meublée, à monsieur tranquille travaillant dehors. Paiement d'avance. — S'adresser rue du Progrès 119, 3^{me} à droite. 7268

Sténo-Dactylo

On demande de suite sténo-dactylo habile. Engagement temporaire. — **Chambre Cantonale du Commerce, Léopold-Robert 34.** P20999C 7282

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adresser rue de l'Industrie 9, 3^{me} étage à gauche. 7287

Bottines dames, hautes tiges, extra fines, fr. 25.— la paire. Mollères dames, fr. 13.—. Souliers hommes, fr. 25.—. S'adresser rue du Parc 102, 3^{me} étage à gauche. 7279

A vendre un petit fourneau brûlant tout combustible. — S'adresser chez Fr. Scherler, T.-Allemand 111. 7258

Etat civil de Neuchâtel:

Promesses de mariage. — Friedrich Häberli, cocher, et Jeanne-Louise Chaillet, femme de chambre, les deux à Neuchâtel. — Frédéric-Louis Schädler, typographe, de Neuchâtel, et Marguerite-Elsa Maumary, les deux à Berne. — Marcel-Jules-Eugène Wenker, pianiste, à Bienne, et Caroline Leuenberger, ménagère, à Neuchâtel.

Naissances. — 18. Pierre-Alfred, à Alfred-Louis Baudat, magasinier, et à Fanny-Charlotte née Lambert. Yvonne, aux mêmes. — 19. Claudine-Yvette, à Georges-Henri Obrecht, teinturier, et à Elise née Wymann. — 20. Nelly-Alice, à George-Arnold Brandt, et à Mina-Elisa née Feissly. — Madeleine-Berthe-Esther, à Jules-Emile Wetzel, menuisier, et à Mina-Esther née Clerc. — Solange-Elia, à Camille-Gérard Brandt, à La Chaux-de-Fonds, et à Elia-Maria-Juliette née Prétot. — Claudine, à Jean Hulliger, profess., et à Juliette-Adela née Delachaux.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds Du 25 janvier 1921

Naissance. — Seefeld, Paul-Friedrich, fils de Elias-Paul, fabricant d'horlogerie, et de Elise-Ida née Pfüger, Neuchâtelois.

Promesses de mariage. — Humbert-Droz, Marcel-Alois-Auguste, mécanicien, et Vuagneux, Henriette-Albertine, demoiselle de magasin, tous deux Neuchâtelois. — Matthey-Doret, Louis-Gaston, commis, et Favre, Jeanne-Alice, couturière, tous deux Neuchâtelois.

Décès. — Incinération n° 1051: Arnold, Arthur époux en secondes noces de Clémence-Elise Blum née Humbert-Droz, Berne, né le 20 février 1860.

Inhumations

Mercredi 26 janvier 1921, à 10 h. — Marthe-Henriette Leuba, 2 ans 8 mois, rue du Commerce 101; sans suite.

A 14 h.: M. Calame, Edouard, 65 ans 5 mois, rue du Parc 78 bis; avec suite.

ATTENTION!

C'est à la **DROGUERIE GÉNÉRALE** S. A.

que vous trouverez au plus juste prix

Miel pur
du Gâtinais, garanti naturel, le kilo fr. 5.50

Savon Marseille
72 %
morc. de 1. 500 gr. 1. — morc. de 2. 1000 gr. 2.

Jus Cassano
véritable, la bille fr. -.85

Jus Français
le ba- ton fr. -.10, -.20, -.30

Savon fleurs
avanta- geux, -.80 et 1.20

Brillantine Zic
pour rafraîchir vos meub- les vous-même, 1.20 le flacon fr.

Enduit Zic
spécial p^r chaus- sures, le flacon fr. 1.20

Encaustique
supérieure, blanche et jaune, le kilo fr. 4.—

Eaux minérales
bas prix

DROGUERIE GÉNÉRALE

S. A.

Mort de Pierre Kropotkine

BERLIN, 26. — Agence télégraphique suisse. — Le « Berliner Lokal Anzeiger » annonce que le prince Pierre Kropotkine, chef principal de l'anarchisme communiste vient de succomber à Moscou, à une pneumonie.

Réd. : La maladie de Pierre Kropotkine a été foudroyante. Il y a une semaine environ, on annonçait de Moscou que le grand savant était gravement atteint. Immédiatement, Lénine fit envoyer les meilleurs praticiens russes à Dmitroff, lieu de résidence de Kropotkine (près de Moscou). On mit un train spécial à leur disposition. Le vétérinaire de la révolution russe et mondiale est décédé à l'âge de 78 ans. Kropotkine était rentré en Russie au début de la Révolution.

Kropotkine, Pierre-Alexiéievitch, prince, révolutionnaire russe, est né à Moscou en 1842, d'une famille de la plus antique noblesse. Après de brillantes études à l'école des pages de Pétersbourg, il fut officier en Sibérie pendant plusieurs années. Il quitta le service actif après l'insurrection de Pologne, prit part à diverses expéditions scientifiques, et fut secrétaire d'une section de la Société géographique. En 1872, dans un voyage en Suisse et en Allemagne, il s'affilia à l'Internationale, dont il est un des fondateurs, et, de retour en Russie, s'occupa d'en propager les idées. Arrêté en mars 1874 et condamné, il parvint à s'échapper et à gagner l'Angleterre, puis la Suisse, où il vécut à Souvillier. De là, il prit la direction du mouvement anarchiste français, fonda le journal la « Révolte », et parut avec éclat au congrès anarchiste de Londres. Expulsé de Suisse, il se rendit en France, mais fut impliqué dans les poursuites qui suivirent l'attentat de la place Bellecour, et condamné, en 1883, à cinq ans de prison et 2,000 fr. d'amende. Grâcié en 1886, il a vécu en Angleterre. C'était un théoricien impitoyable et, d'ailleurs, utopiste paisible et laborieux. On peut citer de lui : « Paroles d'un révolté » (1885) ; « Les prisons de Russie et de France » (1890, 2e éd.) ; « La Conquête du Pain » (1892) ; « La Grande Révolution » (1893) ; « L'Anarchie, sa philosophie, son idéal » (1896) ; etc.

La conférence de Paris

Les finances autrichiennes seront-elles administrées par la Société des Nations ?

PARIS, 26. — Havas. — On sait qu'une sous-commission a été spécialement chargée de mettre au point la question des crédits à accorder à l'Autriche. Selon le « Petit Journal », certains experts sont partisans d'une solution aussi simple que possible qui consisterait à faire administrer les finances de l'Autriche par la Société des Nations. Pertinax, dans l'« Echo de Paris » écrit : « Au cours de la discussion de mardi matin, Lloyd George s'est prononcé nettement contre les crédits d'Etat pour l'Autriche. Par contre, il s'est montré partisan de crédits commerciaux fournis à la Turquie ».

Une nouvelle conférence aura lieu à Londres pour résoudre la question d'Orient

Tous les journaux signalent l'importance de la décision prise hier, de convoquer à Londres une conférence chargée de débattre le problème d'Orient.

Le « Petit Journal » rapporte qu'en sortant de la salle des conférences, l'un des délégués s'est écrit hier : « C'est la révision du traité de Sévres ! » Bonne séance, dit un autre. La discussion a été aussi courtoise que courte, et nous avons fait un grand pas en avant ».

Les coups de canif au traité de Versailles

PARIS, 26. — Havas. — Les experts militaires anglais, français, italiens et japonais au cours de deux séances tenues sous la présidence du maréchal Foch ont dressé la liste récapitulative des infractions au traité de Versailles, commises par l'Allemagne. En face de chacune des clauses inexécutées sont indiqués les délais nécessaires pour obtenir leur application. Ils ne proposent donc pas un délai maximum unique au bout duquel l'Allemagne devrait avoir achevé complètement son désarmement, mais bien des délais différents dont le plus long n'excède pas cinq mois. Surtout, il faut remarquer uniquement la nécessité d'exiger sans faiblesse l'exécution des délais prévus et de toutes les mesures proposées.

Ce matin, la conférence aborde le problème des réparations.

Conflit diplomatique entre le Mexique et les Etats-Unis

MEXICO, 25. — Havas. — On annonce officiellement que les Etats-Unis ont remis au Mexique une note énergique relativement à l'atteinte portée, dit la note, aux concessions pétrolifères américaines.

Les Etats-Unis réclament une enquête immédiate pour éclaircir l'affaire.

Un meeting mouvementé

GUBEN S/NEISSE, 26. — Wolff. — Au cours d'un meeting électoral des nationaux-allemands s'est produite, entre communistes et nationaux-allemands, une collision à la suite de laquelle on compte, de part et d'autre une cinquantaine de blessés, dont un certain nombre grièvement atteints.

La terreur blanche en Espagne

BARCELONE, 26. — Havas. — Lundi et mardi, 153 personnes affiliées à des syndicats ont été arrêtées.

UN CAMION CONTRE UN TRAIN

LUCERNE, 25. — Lundi soir, sur le Quai des Alpes, une collision s'est produite entre un camion-automobile et un train chargé de céréales faisant le trajet entre la gare aux marchandises et les entrepôts de blé de la Confédération. Le chauffeur, nommé Eggemann, marié, né en 1871, a succombé peu après à ses blessures ; son compagnon fut grièvement blessé. Plusieurs ouvriers en furent quittes pour la peur. Les causes de l'accident n'ont pas encore été établies.

La guerre recommencerait au printemps

Les armées balkaniques préparent leur regroupement en vue d'une attaque contre la Russie

LONDRES, 26. — Sp. — Le « Daily Herald » publie la nouvelle suivante :

« Sous le couvert d'une campagne de presse où l'on attribue faussement des intentions belliqueuses aux Soviets russes, les missions alliées et les réactionnaires de l'Europe orientale préparent, ainsi que l'expose ci-dessous notre correspondant spécial à Vienne, une attaque contre la Russie, depuis la Roumanie. L'attaque sera déclenchée ce printemps ».

Voici la dépêche en question :

Vienne, 26. — Samedi. — La contre-révolution de l'Europe centrale formule énergiquement des plans pour l'offensive du printemps contre la Russie des Soviets. Jusqu'à présent ces efforts ont été réalisés séparément, mais on les soude rapidement en une entreprise unique. J'apprends de Bucarest que le premier ministre bulgare Stamboulinski, a eu une conférence secrète tenue dans cette ville, il y a quelques jours, avec le général polonais Haller. Le représentant du ministre de la guerre roumain prit aussi part au meeting. Stamboulinski mit virtuellement l'armée bulgare à la disposition de Varsovie et Bucarest. En échange, la Bulgarie doit être incorporée dans l'alliance polono-roumaine.

En même temps, le gouvernement hongrois, à l'aide de sa presse, prépare avec énergie la population à l'éventualité d'une campagne magyare contre la Russie. Les journaux de Budapest publient chaque jour des articles sensationnels sur une menace d'invasion russe.

En même temps, les hauts officiers de Wrangel se rendent eux-mêmes à Budapest et sont en consultation constante avec les leaders militaires hongrois. Le nouveau ministre hongrois des affaires étrangères, Dr Gustave Gratz, annonce dans un rapport officiel sur sa politique étrangère, que le gouvernement de la Hongrie poursuit ses préparatifs militaires contre le péril de la Russie des Soviets. Je suis aussi à même d'annoncer que le gouvernement de Bucarest transporte ses dernières troupes de Transylvanie en Bessarabie. A ce sujet, la version officielle hongroise prétend juste le contraire de la vérité.

Le représentant britannique à Prague a fait une offre en vue d'équiper 30,000 hommes des troupes ukrainiennes, internés en Bohême allemande depuis la défaite de Petliura.

Les réactionnaires d'Ukraine sont sans aucun doute les armateurs de ces préparatifs militaires. Ils sont très actifs à Paris, et à Budapest, en vue de demander la création urgente d'un nouvel Etat tampon qui serait formé par l'union de la Galicie de l'est et par la Ruthénie.

Nouveaux troubles en Italie

Incendie de la Chambre du Travail de Bologne

Grève générale dans plusieurs villes

MILAN, 26. — Stefani. — On annonce officiellement que le ministre de l'Intérieur a interdit le port d'armes dans les provinces de Bologne, Modène et Ferrare, en raison de la situation anormale dont est menacé « l'ordre » public. La grève générale a été proclamée, à la suite de l'incident qui s'est produit à la Chambre du Travail, à Bologne. La grève générale a aussi éclaté à Turin. A Bologne, le travail a été suspendu dans les établissements de banlieue. Au centre de la ville les magasins et les cafés sont ouverts. Le personnel des trams a abandonné le travail. Les fascisti le remplacent.

Le « Secolo » affirme que la nouvelle direction du parti socialiste italien, réunie d'urgence a rejeté la proposition tendant à proclamer la grève générale dans tout le pays, à la suite des événements de Bologne, Modène et Turin.

Une motion signée par tous les députés socialistes sera présentée à la Chambre. Le bruit qui a couru parlant d'une prise de possession de l'« Avanti », à Milan, par les fascisti, est sans fondement. Il s'agit d'un magasin de la Via Dogana, vendant exclusivement des livres et des brochures socialistes. Il a été envahi par un groupe d'étudiants, qui brûleront sur la chaussée les livres qu'ils ne purent emporter.

On mande de Bologne au « Corriere della Sera » que les dommages causés par le feu à la Chambre du Travail sont considérables. L'édifice a été presque entièrement détruit. De nombreux documents et livres d'administration ont été anéantis. Le feu a été mis par les réactionnaires fascisti.

A Modène, deux fascisti ont été tués à coups de revolver, au cours d'un cortège funèbre.

AU CONSEIL NATIONAL

BERNE, 26. — Nous reviendrons sur le discours de P.-H. Berger. Signalons brièvement les critiques des députés socialistes contre le fait qu'aux Grisons on a appelé mille ouvriers autrichiens, quand les Suisses souffrent du chômage. Jacques Schmid a protesté contre l'attitude des C. F. F. qui font fabriquer du matériel en Allemagne. Ce matin, Achille Gros-pierre va prononcer un important discours sur le problème du chômage.

C'est par erreur que M. Z'graggen a été indiqué hier comme socialiste. Il est représentant aux Chambres du syndicat jaune des postiers.

Le recensement suisse

BERNE, 26. — Les résultats provisoires du recensement fédéral donnent un total, pour tout le pays, de 3,857,641 personnes en 1920. La population atteignait le chiffre de 3,753,293 âmes à fin 1910.

Les deux Appenzell, St-Gall, Tessin, Vaud, Valais et Neuchâtel, accusent une diminution de population. L'augmentation totale de 1910 à 1920 — influencée fortement par le recul du nombre des étrangers — ne dépasse guère 100,000 habitants contre 325,000 de 1900 à 1910.

Le chômage à St-Imier

ST-IMIER, 26. — Sp. — Chaque jour nous amène de nouveaux chômeurs. Les ouvrières et ouvriers chômant totalement sont actuellement au nombre de 300 et autant qui chôment partiellement, 2, 3 ou 4 jours par semaine.

Après la fabrique de compteurs électriques « Chasseral », qui depuis le début de l'année a 200 ouvrières et ouvriers chômeurs au chômage total, c'est la tréfilerie « Sonnia » qui, depuis le 21, met tout son personnel au chômage total, environ 20 ouvriers. La fabrique d'appareils électriques « Tarcos » renvoie aussi une partie de ses ouvriers et il est malheureusement à prévoir que d'ici peu tout le personnel sera mis au chômage total. Pour les fabriques d'horlogerie, à l'exception de la fabrique « Berna Watch Co » qui a déjà renvoyé une partie de son personnel, le chômage est partiel.

C'est en voyant la situation s'aggraver depuis le début de l'année que la F. O. M. H. a décidé de convoquer la population en une assemblée-conférence. Comme il fallait s'y attendre, cette conférence fut bien fréquentée. L'orateur, notre dévoué camarade A. Gros-pierre, fut très clair et très éloquent. Ses renseignements et conseils furent appréciés par toute l'assistance. Ce fut un plein succès.

En présence de cette situation, les autorités communales sont mises dans l'obligation de trouver du travail pour ces nombreux chômeurs. La commune ne pouvant, elle seule, supporter cette lourde charge, il est nécessaire d'obtenir de la Confédération, ou des subventions ou des travaux. Profitant de la présence chez nous d'un représentant du Conseil national, nous avons conduit notre camarade Gros-pierre à la mairie, où se trouvait une délégation du Conseil municipal pour examiner la situation et éventuellement le charger d'une démarche auprès des autorités fédérales et des C. F. F. pour que soient entrepris, le plus rapidement possible, les travaux de réfection de la gare des marchandises. Après une heure de discussion, il fut convenu que notre camarade Gros-pierre se mettrait en rapport avec E. Ryser, conseiller national, et M. Charmillot, conseiller aux Etats, dans le but de faire aboutir ces démarches.

P.-S. Au dernier moment, nous apprenons qu'une entrevue est fixée à jeudi, à 4 heures, au bureau du directeur des constructions des C. F. F. Assisteront à cette entrevue, Ryser et Gros-pierre, M. Charmillot et une délégation du Conseil municipal de St-Imier. Nous souhaitons que cette délégation atteigne le but désiré, car ce n'est pas des secours que demandent nos chômeurs, c'est du travail convenablement rétribué.

Grillon.

LA CRISE A ZURICH

ZURICH, 28. — Un certain nombre de députés communistes au Grand Conseil ont déposé une motion invitant le Conseil d'Etat :

1. considérant les formes vraiment effrayantes que prend le chômage, à présenter au Grand Conseil, sans retard, un rapport et des propositions au sujet de l'organisation immédiate de travaux, la construction de maisons pour le compte du canton, le versement de subventions aux associations coopératives pour la construction de logements, et sur l'appui à donner aux communes ;

2. devant l'insuffisance des secours de chômage, de travailler à la révision des règlements fédéraux et cantonaux afin d'augmenter les indemnités de chômage, d'abaisser les limites de secours et de demander aux autorités fiscales du canton et des communes de remettre aux chômeurs ou de réduire leurs impôts cantonaux et communaux.

Dramatique arrestation

BALE, 25. — Agence télégraphique. — Hier soir le gendarme Ruegg, de Binningen, a arrêté deux jeunes gens recherchés pour vol avec effraction. Ces derniers ont opposé une résistance très vive à leur arrestation en maltraitant le gendarme. Ils réussirent finalement à s'échapper. L'un d'eux, le nommé Weissenburger, se tourna vers le gendarme qui s'était mis à sa poursuite et le menaça de son pistolet. Mais le gendarme prit le devant et descendit le bandit, par un coup de revolver qui porta droit au cœur.

Le hoquet secoue les Eernois

BERNE, 25. — Une circulaire de l'Office sanitaire fédéral à l'adresse des autorités sanitaires cantonales appelle leur attention sur le hoquet épidémique (singultus) et les invite à se faire exactement documenter par les médecins sur tous les cas observés par ceux-ci, afin que l'on puisse déterminer s'il ne s'agit pas là d'une forme particulière de l'encéphalite léthargique grip-pale et, éventuellement, prendre des mesures en vue de parer à la propagation de cette maladie.

Parti socialiste genevois

GENEVE, 25. — Sp. — L'assemblée cantonale du parti socialiste genevois a procédé lundi soir à l'élection du Comité central du parti pour 1921. Emile Nicolet, conseiller national, a été élu président du parti, et notre collaborateur Arthur Leuba, député, secrétaire cantonal. Jacques Dicker, avocat, et Maillard, conseiller municipal, ont été élus vice-présidents.

Un garçonnet brûlé vif

OENSINGEN, 25. — Le petit garçon de l'ouvrier Jacob Christen, âgé de quatre ans, s'étant trop approché du fourneau, ses habits s'enflammèrent et le pauvre petit succomba peu après à l'hôpital à ses brûlures.

Un journal de la droite socialiste est fondé à Bâle

BALE, 25. — Le premier numéro d'un journal publié par l'aile droite du parti socialiste de Bâle a paru hier sous le titre « Der Sozialdemokrat ». Cet organe est imprimé à Zurich. Le comité éditeur de cet organe a été constitué avant-hier à Bâle.

Parti socialiste suisse

Résultats de la votation

BERNE, 26. — Report des 8 publications précédentes, 23,770 oui, 7,707 non.

Klingnau, 4 oui, 19 non ; Küttigen, 23 oui, 5 non ; Lotzwil, 21 oui, 0 non ; Malleray, 9 oui, 1 non ; Urtenen-Schönbühl, 23 oui, 8 non ; Wattenwil, 15 oui, 1 non ; Maienfeld, 9 oui, 4 non ; St-Blaise-Marin, 6 oui, 2 non ; Laupersdorf, 6 oui, 0 non ; Grabs, 45 oui, 0 non ; Ragaz, 3 oui, 3 non ; Schänis, 12 oui, 3 non ; Bäretswil, 19 oui, 1 non ; Obfelden-Ottenbach, 12 oui, 10 non ; Biberstein, 20 oui, 0 non ; Koblenz, 12 oui, 2 non ; Hunzenschwil, 5 oui, 5 non ; Mollingen, 19 oui, 7 non ; Möhlin, 12 oui, 2 non ; Seon, 24 oui, 3 non ; Speicher, 17 oui, 1 non ; Teufen, 31 oui, 8 non ; Wolfhalden, 9 oui, 0 non ; Bâle, Horburg, 176 oui, 325 non ; Reinach (Bâle-Camp.), 18 oui, 7 non ; Hettiswil, 12 oui, 7 non ; Genève, Eaux-Vives, 7 oui, 20 non ; Genève, Versoix, 17 oui, 4 non ; Davos, 9 oui, 0 non ; Lachen, 8 oui, 10 non ; Däniken, 10 oui, 3 non ; Ober-Erlinsbach, 10 oui, 5 non ; Flawil, 45 oui, 12 non ; Gossau (St-Gall), 25 oui, 7 non ; Brissago, 10 oui, 10 non ; Minusio, 18 oui, 2 non ; Novazzano, 34 oui, 3 non ; Hemmerswil-Rüti, 6 oui, 2 non ; Pully, 25 oui, 0 non ; Vallorbe, 44 oui, 6 non ; Sion, 19 oui, 15 non ; Niederglatt (Zurich), 7 oui, 14 non ; Zurich, 1er arrondissement du parti, 62 oui, 172 non ; Zurich, 3me arrondissement du parti, 317 oui, 254 non ; Liestal, 19 oui, 23 non. Total, 25,024 oui, 8,693 non.

LA CHAUX-DE-FONDS

A NOS ABONNES DU DEHORS

Les taxes postales ont augmenté, aussi nous prions vivement nos abonnés qui n'ont pas encore effectué le paiement de l'abonnement, d'utiliser le formulaire de chèque encarté dans un précédent numéro.

Par un versement au compte de chèques postaux IV-b 313, il n'y a aucuns frais, tandis que les taxes de remboursements sont de 20 et 30 centimes.

Une question au Comité interecclésiastique

On sait qu'à diverses reprises, le comité interecclésiastique des Eglises nationale et indépendante a pris position dans des consultations populaires antérieures. Nous nous permettons de lui demander quelle sera son attitude à l'occasion de l'importante question des tribunaux militaires soumise au peuple samedi et dimanche ?

Au Théâtre

C'est à 20 heures un quart que, ce soir, le rideau sera levé sur le chef-d'œuvre de Massenet, « Thaïs », avec la collaboration, entre autres de MM. Vincent et Deleuze, Mme Guillemot. Il reste encore quelques bonnes places disponibles. Avis aux amateurs de grand opéra.

— Demain, jeudi, commencera pour les Amis du Théâtre, la location en vue de la représentation de « Maison de poupée », avec la collaboration de Mme Suzanne Després et du théâtre de l'Oeuvre. Le public sera servi à partir de vendredi matin.

Costumes neuchâtelois

Un comité de reconstitution du costume neuchâtelois vient de se former à Neuchâtel. Ce comité a pour but la renaissance du costume national. Il éprouve en outre le désir de voir revivre nos belles et saines traditions de cordialité et de belle humeur, ainsi que nos chansons et nos fêtes populaires. Le comité prépare plusieurs manifestations d'une belle tenue artistique.

Les personnes qui désirent s'intéresser à cette initiative sont priées de se faire connaître à Mlle Marguerite Delachaux, Mon Repos, Nord 110, en prévision de leur convocation à une très prochaine assemblée cantonale. (Comm.)

Orphelinat communal

Le Comité de Direction exprime toute sa gratitude à la personne anonyme qui lui a fait tenir par M. le Juge de Paix, 10 actions de la Pharmacie Coopérative, d'une valeur totale de fr. 66.—

Musique « La Lyre »

Voir aux annonces la constitution du comité pour 1921.

Dépôt sanitaire

On connaît le rôle utile de cette institution de bienfaisance qui fournit aux malades, à des prix extrêmement modiques, tous les objets que peuvent prescrire Messieurs les médecins. Le dépôt sanitaire a été récemment transféré de l'Hôtel-de-Ville au Juventuti ; ce changement ne s'est pas fait sans frais, de plus l'administration du dépôt sera dorénavant plus onéreuse ; enfin il faut songer à renouveler le matériel. C'est dire que le Comité directeur de l'œuvre a besoin de l'intérêt de chacun. Il est du reste persuadé qu'on fera le meilleur accueil à la collecte générale qu'a commencée M. Schlosser ; les malades auront toujours les sympathies de notre population et les dons seront d'autant plus généreux cette fois-ci que depuis plus de trois ans le dépôt sanitaire n'a sollicité l'appui de personne.

Guerre à la camarilla

Crier guerre à la guerre, nous apparaît donc comme inutile, si on ne veut pas en même temps crier guerre à l'armée, guerre aux armements, guerre aux camarillas militaires.

Les socialistes me paraissent donc avoir comme devoir d'entreprendre après la guerre une campagne antimilitariste méthodique et inlassable, parallèlement à leur action en faveur du rapprochement des peuples par la création d'une Confédération européenne.

Aux Etats-Unis Pour le désarmement

Un général en chef qui propose la réduction des crédits militaires, voilà un phénomène assez nouveau. C'est pourtant ce qui arrive en Amérique, si l'on en croit le « New-York World », lequel rend compte d'un grand discours prononcé par le général Pershing, qui commanda les troupes américaines en France et les conduisit à la victoire. Ce militaire intelligent n'a pas l'air de cacher ses opinions sur les origines de la guerre. Il considère que le plus grand danger réside dans la course aux armements et dans cette accumulation de moyens de destruction, qui poussent fatalement aux conflits.

« Quand nous remontons aux causes de la guerre mondiale et en réalisons les horreurs, s'est-il écrié, il nous semble que tout homme et toute femme de bon sens doit demander qu'on prenne des mesures pour empêcher son retour. Une mesure importante serait tout d'abord de réduire les dépenses pour le maintien des flottes et des armées. N'est-ce pas un triste signe des temps que le congrès des Etats-Unis soit appelé à voter pour la prochaine année fiscale une somme qui dépasse vingt-cinq millions de francs pour chaque jour de l'année ! »

Cette vérité, proclamée par le général en chef des armées américaines aura au moins le mérite d'ouvrir les yeux au grand public. De tout côté, d'ailleurs, on commence à se plaindre des budgets trop lourds. Même le nouveau président, M. Harding, en arrive à vouloir inviter toutes les puissances à une conférence internationale pour le désarmement.

Les milieux catholiques dont l'influence augmente de jour en jour, aux Etats-Unis, font grand état d'une lettre du cardinal Gasparri, le secrétaire d'Etat du Vatican, qui rappelle l'intervention du pape en 1917, demandant que les nations s'entendent pour supprimer le service obligatoire et instituer une Cour internationale d'arbitrage avec pouvoir de sanctions. Si les financiers américains commencent à être lassés des crédits militaires, et que l'opinion publique en réclame impérieusement la réduction, le moment serait bien choisi pour l'Amérique, au lieu de faire bande à part, d'imposer à la Société des Nations les deux décisions que l'assemblée de Genève n'a pas osé prendre, à savoir la juridiction internationale obligatoire et la limitation immédiate des armements.

Chacun va répétant qu'il faut faire les plus grandes concessions pour obtenir l'adhésion de l'Amérique à la Société, même s'il faut toucher à l'article 10. La meilleure des concessions serait certainement celle du désarmement consenti. Le grand argument donné par les puissances qui l'ont refusé à Genève était précisément le fait que de grands pouvoirs militaires restaient en dehors de la Société. Le jour où l'Allemagne et l'Amérique seront prêtes à y entrer sur la base même du désarmement, on verra quels sont ceux qui résisteront encore à la grande aspiration des peuples, qui demandent unanimement qu'on les délivre du cauchemar militariste.

Les masses ouvrières peuvent faire beaucoup pour profiter du moment présent et engager une vigoureuse campagne en faveur du désarmement. Même au Japon, leur influence se fait sentir. Les déclarations du baron Hayashi montrent que le gouvernement de Tokio fait des réflexions semblables à celles qui préoccupent les Etats-Unis. La peur de la banqueroute agit sur les esprits. Après la vague de réaction aveugle qui a suivi la guerre, il semble qu'une époque de retour sur soi-même et d'hésitation commence. Les travailleurs sauront-ils retrouver leur unité pour intervenir juste à temps ?

Edm. P.

„A la Havane“

Cigarettes
Tabaca

Edwin Muller

La suppression de la justice militaire

VI
Les objections

Un argument autour duquel les amis de la justice militaire font grand bruit est le suivant :

Le code militaire fédéral, disent-ils, est vieillot. Il contient des dispositions surannées qui ne s'accordent plus avec les notions modernes de droit pénal. C'est à lui que nous devons tant de jugements qui choquent l'opinion publique. Il suffit donc de réformer le code militaire et tout ira bien.

Que ce code soit à revoir, nous n'en disons rien, pas, en particulier au sujet des peines minima. Le droit pénal moderne abandonne de plus en plus la fixation de minima pour les peines afin que le juge puisse se montrer clément envers les fautes légères. Cette réforme du code militaire est du reste en travail et la commission qui s'en occupe, s'il faut en croire les journaux, propose même d'y introduire, à peu de chose près, le dernier paragraphe de notre initiative qui touche aux peines disciplinaires. Tant mieux, nous sommes les premiers à nous réjouir, lorsqu'on nous vole nos idées pour les réaliser. Dommage que Messieurs les bourgeois ne s'en tiennent qu'au dernier paragraphe de l'initiative.

Mais, je vous le demande un peu, est-ce que la suppression dans le code militaire du minimum des peines aurait eu une influence quelconque sur le jugement de Zurich libérant Egli et Wattenwyl ? Est-ce que tous ceux, comme Graber, que les chefs de l'armée désignaient à la vindicte des tribunaux militaires pour les justes critiques faites au sujet de mauvais traitements, en auraient été protégés ? Est-ce qu'on n'aurait pas poursuivi et condamné le caporal Ammann pour s'être exprimé librement sur les procédés de certains chefs ; ou bien aurait-on peut-être condamné l'officier Bodmer qui fit tirer sur la gare de Delle, au lieu de lui donner un galon de plus ?

Allons donc, toute cette attitude scandaleuse de la justice militaire pendant les dures années que nous venons de vivre ne peut être imputée au code pénal militaire. Une telle affirmation est simplement risible quand on se remémore les faits.

Le code militaire sera révisé, c'est bien ; quand on le supprimera complètement parce que l'armée elle-même disparaîtra, ce sera encore mieux. Mais, ce n'est pas ce code qui fait de la justice militaire la justice partielle qui révolte tous les milieux par ses arrêts iniques.

D'ailleurs, pourquoi les mêmes plaintes se sont-elles toujours élevées de partout dans tous les pays contre la justice militaire ? Dira-t-on aussi que c'est à cause du code que cette justice condamna Dreyfuss en France, soulevant alors contre elle la réprobation universelle ?

Non, c'est parce que ses jugements n'offrent nulle part la garantie d'impartialité qu'on peut attendre d'une justice humaine. Elle manque de l'indépendance indispensable.

(A suivre).

C. NAINE.

ECHOS

Vision d'art

« Aux Ecoutes » rapporte cette agréable anecdote, dont le Tout-Paris se divertit :

Un médecin ayant à soigner une de nos plus séduisantes artistes, l'enduisait chaque jour, entièrement, de certaine pommade mystérieuse qui devait la guérir.

Comme son remède était neuf, ce médecin demanda à l'artiste la permission d'amener avec lui, de temps en temps, quelque collègue, pour lui montrer comment il fallait l'appliquer. Ainsi fut fait. Le docteur présenta à plusieurs reprises quelques médecins de ses amis à sa belle cliente.

Or, quelle ne fut pas la surprise de celle-ci, récemment, quand elle rencontra le directeur d'un important quotidien, qu'elle avait eu récemment chez elle en qualité de médecin... assistant. Indignée, elle court chez son avocat, et lui demanda si la loi permettait de telles... indiscretions.

Celui-ci lui répondit que son médecin pouvait être poursuivi pour violation du secret professionnel.

Ce piquant procès constituerait une bien jolie scène de revue de fin d'année.

A la recherche d'un mari

Un journal de New-York publie l'annonce suivante :

« Charmante archiduchesse, habitant Vienne, musicienne accomplie, connaissant plusieurs langues, élevée dans le luxe et fatiguée d'une existence misérable sans argent, épouserait gentleman américain ou anglais raffiné, d'environ trente-huit ans. »

Aux Chambres fédérales

Conseil national

Les réactionnaires romands à l'œuvre. — La question du chômage.

Par 81 voix contre 72, le Conseil national a admis que les fonctionnaires fédéraux auront accès au sein des assemblées législatives nationales. Mais pour obtenir ce résultat, il a fallu batailler ferme. Nicole, de Genève, a soutenu avec force arguments le point de vue démocratique, soit qu'il serait indigne de priver plus de 60.000 ouvriers, employés et fonctionnaires de la Confédération de leur droit d'éligibilité garanti par la Constitution.

La réaction veillait. C'est aux Suisses romands qu'il appartenait une fois de plus, mais non la dernière, de s'illustrer dans un travail de sabotage du progrès. Les Vaudois, comme leurs amis fribourgeois, sont passés maîtres en ce genre d'exercice. Ils avaient donc mobilisé un représentant paysan, M. Chamorel, et leur plus éminent orateur, M. Meuron, pour étayer une série de sophismes conduisant à l'incompatibilité de la qualité de fonctionnaire fédéral avec celle de député au National.

Le conseiller fédéral Motta a plaidé en diplomate discret, donc avec habileté, la thèse contraire. Mais au fond il était peu convaincu et il laissa entendre qu'un échec ne lui ferait pas verser une larme, ce qui signifie qu'en réalité il s'en réjouirait. Il préfère, a-t-il dit, discuter directement avec les employés élus au Conseil national plutôt qu'avec les secrétaires ouvriers. Etait-ce une flatterie pour Monsieur le jaune bon teint, Z'graggen, de Bâle ? Voilà qui est franc.

Mais c'est ce qui horripile nos réactionnaires. Ils ne peuvent souffrir que des employés subalternes, selon leur expression, puissent sans égard aux chefs d'administration, être choisis par le peuple pour défendre les intérêts de larges masses de travailleurs.

Le groupe socialiste compact et 45 députés bourgeois de la Suisse allemande ont voté le principe de l'éligibilité. Mais les députés bourgeois de la Suisse romande — à deux ou trois exceptions — ont voté comme un seul homme contre cette disposition démocratique. Une mention spéciale doit cependant être décernée à M. Willemin, radical-révolutionnaire et roublard surtout, qui a toujours le bon sens de se trouver dans les coulisses lorsqu'il s'agit d'engager sa responsabilité. MM. Dardel et Bonhôte ont voté d'enthousiasme avec ces amis de Vaud et les députés noirs de la libre Sarine. MM. Calame et Mosimann ont emboîté sans fierté le pas derrière eux. Il est curieux que ces deux hommes, faisant preuve d'un esprit rétrograde si constant depuis quelques années, puissent encore jouir d'une popularité aussi grande, quoique déjà diminuée, par-

mi nos populations montagnardes si avides de réformes sociales.

Quelle sera l'attitude de ces mêmes députés neuchâtelois et bourgeois surtout dans la question si actuelle et si troublante du chômage ? Sans opposition et avec la plus grande sérénité d'âme ils ont voté, en décembre, 76 millions pour les œuvres de tuerie. Lésineront-ils pour une somme de 10 millions lorsqu'il est nécessaire de faire vivre des dizaines de milliers de travailleurs ?

Près de 2 milliards ont été jetés bêtement, sans discernement, au gouffre du militarisme depuis 1914, — 2,000 millions ! Or la même majorité qui a consenti ces folles dépenses s'apprête à intervenir pour limiter autant que possible les prestations de la Confédération.

La question du chômage inquiète visiblement les capitalistes. Son caractère général, l'aigreur qu'elle fait naître contre le régime actuel trouble ces messieurs. Ils n'ont pas le courage de réagir. Ils sont les prisonniers de leurs conceptions égoïstes et routinières. Ces gens seraient prêts aujourd'hui même à sacrifier des dizaines de millions pour des fusils et des mitrailleuses, mais ils n'ont pas la force de caractère ou l'esprit de justice pour accorder des prêts d'ailleurs productifs à une importante fraction de la communauté souffrante.

Nos députés bourgeois paraissent être très contrariés de discuter sans cesse des questions de vie chère, de ravitaillement, de chômage, de logement, etc., d'ailleurs inhérentes au régime actuel. Lorsqu'elles arrivent à l'ordre du jour, ils désertent la salle et rentrent pour repousser les propositions ouvrières et socialistes. — Sommes-nous trop pessimistes ? Voteront-ils les propositions de l'Union syndicale suisse présentées par notre ami GrosPierre.

Un crédit de 15 millions en faveur des chômeurs

En séance de relevée, on continue la discussion des mesures pour combattre le chômage.

M. J. Scherrer (St-Gall) développe la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à tenir compte de l'aggravation de la crise industrielle en revisant au plus tôt son arrêté du 29 octobre 1919 sur l'assistance en cas de chômage, dans le but de secourir plus efficacement les chômeurs. »

Ph. Berger développe un postulat ainsi conçu : « Un crédit de trente millions est ouvert au Conseil fédéral pour subventionner des travaux entrepris pour obvier au chômage et pour avancer aux communes des prêts sans intérêts, sommes qu'elles mettraient contre garantie à la disposition des industriels qui seraient à même, avec cet appui, de réduire le chômage dans leurs entreprises. »

M. Schulthess constate que 96.000 personnes sont actuellement atteintes par un chômage, soit complet, soit partiel. La principale chose à faire est de créer du travail. Il est d'accord avec la somme de 15 millions proposée par la commission. L'entrée en matière est votée. La Chambre vote le crédit de 15 millions proposé par la majorité de la commission et l'ensemble est adopté sans opposition.

Conseil des Etats

La Société des Nations coûte 400.000 fr. aux contribuables helvétiques

Le Conseil a renvoyé à sa commission douanière un projet prévoyant la réduction des importations et des restrictions d'exportation. Le Conseil prend acte du projet du Conseil fédéral concernant les mesures contre le chômage. Dans le débat sur la deuxième série de crédits supplémentaires (28 millions), la commission dépose un postulat sévère demandant au Conseil fédéral de mieux s'en tenir aux prévisions budgétaires des Chambres. Un crédit de 400.000 francs est inscrit comme contribution de la Suisse aux frais de la Société des Nations. M. Böhi (Thurgovie), demande des nouvelles sur le contrôle de la Suisse. Après intervention de M. Musy, le débat est interrompu à 7 heures.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

56

Le Mystère des Béatitudes

PAR

Colette YVER

(Suite)

Muzard examina le jeune valet de chambre endimanché qu'il n'avait pas reconnu tout d'abord, affublé de ce faux-col à la mode, de cette large cravate de soie verte, de ce complet au chic anglais dans lequel il ressemblait à un mannequin.

— Etes-vous content chez l'abbé Naïm ? Lui demanda Muzard, en cherchant en vain son regard qui fuyait.

— Très content, monsieur. Autant dire que c'est moi le patron, car je fais ce que je veux.

Et il se mit à rire, d'un petit rire sourd de fille.

— Désiré n'est pas fort, ajouta Ninette dans un accès de tendresse familiale qui la prenait quelquefois. Comme il n'a rien à faire, c'est une bonne place pour lui, malgré qu'il n'y ait pas un sou de profit. Mais tout autre que lui s'ennuierait à mourir, monsieur le curé est si drôle !

Et, se souvenant probablement des propos que son frère venait de lui tenir sur le prêtre, elle étouffait son rire dans son petit mouchoir de dentelle.

— Je suis bien nourri, je puis le dire, continua

Désiré. Tous les jours, des biftecks, des côtelettes et, si j'en avais envie, du poulet. Mais il faut à monsieur le curé sa cuisine spéciale...

Il se mordit les lèvres pour ne pas éclater.

— Tous les jours, poursuivit-il, un hareng saur ou de la charcuterie. Ce n'est pourtant pas l'argent qui manque : il lui en vient de tous côtés. Il m'a conté qu'il voulait faire bâtir dans la zone une énorme cantine où tous ceux qui avaient faim pourraient venir manger sans payer. C'est son idée.

— Moi, j'irai, s'écria Ninette, qui, une glace au creux de la main gauche, se poudrait le bout du nez avec une houppette minuscule.

— Pour être tranquille, on est tranquille, continua Désiré, on n'entend jamais un bruit dans l'appartement. Quand monsieur le curé n'est pas dans la zone, il est dans sa chambre, et alors silence de mort !

— Il dort, sans doute ! fit Ninette en éclatant de rire.

— Ce qu'il y fait dans sa chambre ? mystère ! continua le jeune domestique. Moi qui vous parle, je n'ai pas le droit d'y entrer, car cette chambre est fermée à double tour toute la journée.

Muzard ne l'écoutait plus ; il pensait à ce dénuement où s'était amoureux plongé le prêtre. Ces deux êtres simples en riaient sans méchanceté. N'avaient-ils pas raison ! N'était-ce pas une dénonciation bien faite pour dérouter les esprits sains que cette nourriture de mendiant, cette vie dépourvue de toute commodité, ces matinées d'extase devant un crucifix !

Et Muzard se demandait quelle part ce prêtre fou avait eue dans l'orientation de son existence. Le mépris de l'argent dont il avait fait profession jusqu'ici n'était-ce pas une transposition directe en son cerveau des idées de Paul Naïm ? Est-ce

qu'il n'était pas temps de se libérer d'une telle sujétion morale ?

— Loche à un pôle, pensait-il, Naïm à un autre. L'évidente vérité, la vie n'appartient-elle pas au premier ?

Et il en venait à prêter maintenant l'oreille avec une curiosité mauvaise aux railleries que les deux Cosquard, en leur bassesse de subalternes, échangeaient sur l'abbé Naïm.

Le soir, comme il rentrait, sa concierge lui remit une lettre. Il reconnut une écriture de femme. Il eut une bouffée de fatuité à l'idée que ces lignes avaient été écrites par mademoiselle Loche. Il ne songeait qu'à elle. Mais la vue de la signature, « Andrée Ornans », et le début de la lettre lui donnèrent au cœur une commotion :

« Cher ami, je suis à l'hôpital Tenon, je viens d'être malade. »

Il se répétait, atterré : « A l'hôpital ! à l'hôpital ! »

Il continua de lire, le papier tremblant entre ses doigts :

« J'ai fait, paraît-il, une fièvre typhoïde des plus graves. Je suis tellement isolée à Paris que, du jour où j'ai senti le mal, j'ai demandé à être transportée ici, dans le service d'un médecin de mes amis. L'idée de l'hôpital me plaisait pour la fraternité dans la souffrance qu'elle implique. Et puis, dans notre bourgeoisie, on y envoie trop aisément les gens de peu. N'est-il pas bon que quelqu'un de nous y aille de temps en temps, goûter à une vie qui nous paraît si suffisante pour autrui ? Il est excellent d'entrer parfois pour s'y baigner dans la piscine commune de la douleur. Je l'ai fait. J'en suis heureuse. »

« Ceci vous explique, cher ami, comment vous m'avez vue disparaître tout d'un coup. J'étais beaucoup trop fiévreuse pour vous écrire. Au-

jourd'hui, ma température a baissé, et je viens vous dire que, si vous me faisiez la charité d'une visite, ce serait une œuvre pie. J'en ai, je crois, pour longtemps, car une bronchite s'est greffée sur ma fièvre typhoïde. Je ne sais comment cela finira. Mais la vue d'un visage ami me sera une grande joie.

Andrée ORNANS. »

Muzard relut la lettre une seconde fois. Puis il s'aperçut que les larmes ruisselaient le long de son visage. Il pensait :

« Pauvre petite Ornans ! elle va mourir là-bas, toute seule à l'hôpital. Je suis une brute. Est-ce que depuis six semaines je n'aurais pas dû m'inquiéter d'elle davantage ? La bronchite greffée sur la typhoïde, on sait ce que c'est. Si elle meurt, le meilleur coin de mon cœur qu'elle était en train de découvrir, d'explorer, de me faire connaître à moi-même, se clora pour toujours. Notre amitié était une chose si franche, si savoureuse ! Je n'en ai pas joui suffisamment. Comme je puis pleurer encore, pour l'amitié d'une jeune fille qui n'était destinée à être pour moi qu'une exquise camarade intellectuelle ! »

Herblay avait fui très loin, mademoiselle Loche aussi. Le lendemain étant un dimanche, à l'heure de la visite des hôpitaux, il put s'acheminer vers Tenon.

(A suivre)!

Kefol NEURALGIE MIGRAINE
BOITE FR. 100
TOUTES PHARMACIES

LIQUIDATION PARTIELLE

autorisée par la Préfecture

Il est dans votre intérêt de venir vous rendre compte par vous-même des quantités de marchandises que nous exposerons dans le Hall et vous serez persuadé des avantages réels que nous vous offrons.

<p>N° 81 Bas laine 2 côtes Ancien prix, 6.90 Liquidé pour 4.90</p>	<p>N° 82 Chaussettes pour messieurs, coton mercerisé noir et rayures fant. Ancien prix, 4.50 Liquidé pour 2.95</p>	<p>N° 84 Bas noir coton fin, talon et pointe renforcés Ancien prix, 4.50 Liquidé pour 2.95</p>	<p>N° 85 Bas brun coton fin Ancien prix, 2.95 Liquidé pour 1.50</p>	<p>N° 71 Gants pour messieurs, jersey marin, chamois, gris Ancien prix, 5.90 Liquidé pour 3.50</p>	<p>N° 72 Gants jersey pour dames, couleur et noir Ancien prix, 2.45 Liquidé pour 1.50</p>	<p>N° 74-75 Gants chevreau, en noir Ancien prix, 14.50 Liquidé pour 2.50 Gants chevreau, en blanc Ancien prix, 14.50 Liquidé pour 5.-</p>
<p>N° 121 Mouchoirs blancs à lileaux ourlés Ancien prix -95 Liquidé pour 0.45</p>	<p>N° 261 Toile mi-fil pour draps Largeur : cm. 180 165 80 70 Anciens prix 16.50 13.50 9.75 7.90 Liquidé à 8.- 6.- 7.50 5.50</p>			<p>Malgré nos prix excessivement bas, nous ferons, pendant notre grande liquidation partielle un rabais de 20% sur tous nos tissus soieries, cotonnes</p>		<p>N° 123 Mouchoirs pur fil avec initiale Ancien prix, 2.50 pièce. Liquidé pour 1.50</p>
<p>N° 141 Corset Coutil gris, av. jarretelles Ancien prix, 7.50 Liquidé pour 4.90</p>	<p>N° 143 Corset en beau coutil croisé 4 jarretelles Ancien prix, 21.50 Liquidé pour 12.50</p>	<p>N° 152 Robe laine pour enfants, toutes teintes Ancien prix, 32.50 Liquidé pour 19.50</p>	<p>N° 153 Lavette Ancien prix, 0.85 Liquidé pour 0.50</p>	<p>N° 221 Sac à main taffetas ou cuir noir, doublé ottoman, fermoir doré Ancien prix, 12.50 Liquidé pour 4.90</p>	<p>N° 223 Porte-trésor façon maroquin, fermoir nacre, doublé fantaisie Ancien prix, 2.95 Liquidé pour 1.95</p>	<p>N° 225 Portefeuille pour messieurs Ancien prix, 14.50 Liquidé pour 7.50</p>
<p>N° 131 Tablier bavette, coton rayé, garniture fantaisie Ancien prix, 4.75 Liquidé pour 2.95</p>	<p>N° 133 Tablier kimono, forte cotonne rayée Ancien prix, 13.90 Liquidé pour 9.50</p>	<p>N° 110 Pantalon pour dames flanelle coton, festonné Ancien prix, 4.90 Liquidé pour 3.90</p>	<p>N° 111 Chemise de jour, flanelle coton Ancien prix, 6.90 Liquidé pour 4.90</p>	<p>N° 113 Jupon flanelle coton Ancien prix, 7.50 Liquidé pour 5.--</p>	<p>N° 115 Chemise pour dames, toile blanche Ancien prix, 5.90 Liquidé pour 3.50</p>	<p>N° 119 Combinaison toile blanche, pour dames Ancien prix, 11.75 Liquidé pour 7.90</p>
<p>N° 181 Eau de Cologne extra fine Liquidé pour 1/4 l. 1/2 l. 1 l. 0.75 1.25 1.75</p>	<p>N° 183 Lotion antiseptique à la Violette Ancien prix, 1.75 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 185 Savon Cosmydor Parfums divers le gros pain de 175 gr. Liquidé pour 1.25</p>	<p>N° 187-188 Crème p^r la toilette HERA Ancien prix, 4.50 Liquidé pour 2.- Brillantine HERA Ancien prix, 4.50 Liquidé pour 2.-</p>	<p>N° 192 Un lot Barettes fantaisie et Epingles écaille Ancien prix, 1.75 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 194 Bloc correspondance 50 feuilles, ligné ou quadr. Ancien prix, 1.95 Liquidé pour 1.25</p>	<p>N° 195 Pochette papier blanc, 5 feuilles, 5 env. Ancien prix, 0.75 Liquidé pour 0.35</p>
<p>N° 161 Chemise percale pour messieurs, poignets mousquet., 2 cols Ancien prix, 19.50 Liquidé pour 13.50</p>	<p>N° 134 Chapeaux d'enfants Valeur jusqu'à 9.50 Soldé pour 1.95</p>	<p>N° 135 Chapeaux pour dames et jeunes filles, toutes teintes Valeur jusqu'à 14.50 Soldé pour 2.95</p>	<p>N° 136 Chapeaux feutre garnis et non garnis Valeur jusqu'à 17.50 Soldé pour 5.--</p>	<p>N° 137 Chapeaux garnis Valeur jusqu'à 24.50 Soldé pour 7.50</p>	<p>N° 138 Chapeaux plumes se portant en toutes saisons, blanc, noir, gris Valeur jusqu'à 24.50 Soldé pour 5.--</p>	<p>N° 162 Cravate à nouer, rayure fantaisie Ancien prix, 2.25 Liquidé pour 1.45</p>
<p>N° 1 Un lot Pressions blanches la carte de 3 douzaines Liquidé pour 0.30</p>	<p>N° 92 Jupon laine tricotée, blanc et gris pour fillettes Ancien prix, 9.50 Liquidé pour 5.--</p>	<p>N° 95 Camisole pour dames, laine et coton Ancien prix, 4.50 Liquidé pour 1.95</p>	<p>N° 98 Camisole coton pour fillettes Ancien prix, 2.50 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 99 Blouse pour horloger, en grisaille, belle qualité Ancien prix, 16.50 Liquidé pour 9.50</p>	<p>N° 101 Chemise pour hommes jersey, plastron rayé Ancien prix, 14.50 Liquidé pour 7.90</p>	<p>N° 2 Un lot Lacets de souliers 100 et 120 cm. les 6 paires, liquidé pour 0.45</p>
<p>N° 441-442 Tasse faïence blanche Liquidé pour 0.45 Faïence décorée 0.55</p>	<p>N° 443 Tasse et soucoupe porcelaine blanche, filet argent Liquidé pour 1.50</p>	<p>N° 445 Assiette plate porcelaine blanche Ancien prix, 1.75 Liquidé pour 1.25</p>	<p>Séries de N° 449 6 saladiers faïence blanche Ancien prix, 8.75 Liquidé pour 5.90</p>	<p>N° 453 Pot à lait en majolique Ancien prix, 2.95 Liquidé pour 1.95</p>	<p>N° 445 Garniture de cuisine faïence décorée, 14 pièces Ancien prix, 32.50 Liquidé pour 19.50</p>	<p>N° 460 Un lot Garniture de toilette 4 pièces quantité limitée Liquidé pour 9.90</p>
<p>N° 451 Gobelet à eau Ancien prix, 0.65 Liquidé pour 0.35</p>	<p>N° 452 Verre à vin Ancien prix, 1.50 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 455 Verre à café Ancien prix, 1.75 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 434 Un lot Cuillères à soupe Liquidé pour 0.20</p>	<p>N° 435-436 Un lot Cuillères à soupe aluminium Liquidé pour 0.35 Un lot Fourchettes aluminium Liquidé pour 0.35</p>	<p>N° 534 Brosse à écurer Ancien prix, 1.75 Liquidé pour 0.95</p>	<p>N° 540 Un lot Balais de riz Liquidé pour 0.75</p>

AU PRINTEMPS

La Chaux-de-Fonds

Faites réparer
vos parapluies
à
L'Edelweiss
Rue Léopold-Robert 8

7001

E. Dursteler-Ledermann
3028 Téléphone 582 [P38053C]

Bière brune extra
Bière blonde extra

Ménagères !

Si vous tenez aussi à profiter de la journée de 8 heures, ne prolongez pas inutilement votre labeur, employez la **Cire à parquets blanche** spéciale de la **Nouvelle Droguerie H. LINDER**
9, Rue Frits-Courvoisier
Se vend en boîtes et au détail. S'étend facilement, sèche rapidement, donne un poli éclatant et durable. — Envoi au dehors contre remboursement. 7003

Commerçant cherche à louer pour

Carnaval

une certaine quantité de beaux costumes pour sous-louer. Adresser les offres sous chiffre 7277, au bureau de *La Sentinelle*.

Léopold ROBERT

Masseur, Pédiacre
Garde-malade diplômé
autorisé

Téléph. 17.83 Serre 39
P22284 3416 Se recommande.

Retards

Le plus efficace est le **Rémede Régulateur - Vitis**. — Envoi contre remboursement, fr. 4.85. Etablissement « VITIS », Case 5565, Neuchâtel. Discretion absolue. Dépôt à la pharmacie Bauler, à Neuchâtel. 6857 Exiger la marque **Vitis**

La Liquidation partielle AU PRINTEMPS

LA CHAUX-DE-FONDS

Manteaux pour dames, velours de laine, drap anglais, etc.
Anciens prix 145-200 90-110
Liquidé pour 80.- 30.-

Costumes en serge, gabardine, velours de laine, jaquettes doublées soie ou jersey laine
Anciens prix 150-200 120-150
Liquidé pour 70.- 50.-

Robes en paillette, tricot laine, mousseline laine, serge laine, crêpe de Chine, velours de laine
Anciens prix 150-200 100-150 100-150 50-100
Liquidé pour 79.- 69.- 50.- 39.-

Blouses en mousseline pure laine, paillette, pongé ou crêpe de Chine
Anciens prix 45 40 25 15-20 17.50
Liquidé pour 25.- 20.- 15.- 10.- 4.-

Cols fourrure lièvre, loutre, caracul ou castor
Anciens prix 40 30 20
Liquidé pour 20.- 15.- 10.-

Manchons peluche - marabout, lièvre, taupe ou simili-renard
Anciens prix 95 49 29 20
Liquidé pour 50.- 20.- 15.- 10.-

Nombreux autres lots avec rabais jusqu'à 60 %

10 % sur tous les articles non soldés des rayons
CONFECTIONS, BLOUSES et FOURRURES

ASSURANCES
INCENDIE - CHOMAGE
VOL avec EFFRACTION

SOCIÉTÉ SUISSE POUR
L'ASSURANCE DU MOBILIER

Agent pour La Chaux-de-Fonds

Henri-Virgile SCHMID

Rue de la Serré 20

Téléphone 139 Téléphone 139

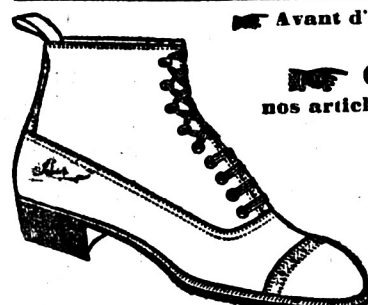
Coopératives Réunies

A vendre dans tous nos débits : 7250

Oeufs frais à Fr. 3.60 la dz.

Oeufs frais du jour à Fr. 4.20 la dz.

Beurre frais extra à Fr. 8.— le kg.



Avant d'acheter de la marchandise étrangère 6481

COMPAREZ
nos articles de fabrication suisse

Nous soldons un fort lot Bottines pour Messieurs, pour le dimanche, box-calf n.° 40/46.

fr. 36.50 la paire
Nouvelle Cordonnerie
KURTH & Co
2, Balance 2, La Chaux-de-Fonds



Incroyable

Mais vrai

7232

Lampes de poche

complètes, avec pile et poires Osram

N° 1. Fr. 1.65

N° 2. 1.75

N° 3. 1.85

Piles de rechange, 4 h.) 0.60

Poires de „Osram“) 0.35

Aux Soldes Modernes

Léopold-Robert 25

GRAND FEUILLETON DE „LA SENTINELLE“ Journal quotidien d'information et d'annonces

GISELE Comtesse de l'Empire

par
E. MARLITT

(SUITE)

Judith s'avança vivement vers le seuil de la porte ; elle protégeait, de la main, la flamme vacillante de la chandelle, et doublait ainsi l'intensité de la lumière qui se projetait sur son visage. Telle qu'elle était, debout, le cou penché curieusement en avant, avec ses longues boucles brunes, avec son diadème de narcisses, sa toilette bizarre, antique, mais magnifique, tandis que la flamme du grand poêle allumé dans la salle envoyait des clartés mobiles sur les portraits suspendus aux murailles, elle composait le tableau le plus séduisant. Cette apparition, surgissant du sein de ce pavillon perdu dans la forêt, ignoré de tous, portant au dehors la marque de la vétusté et de la pauvreté, semblait être l'incarnation des contes de fées dont s'amuse l'imagination populaire, et le vivant témoignage de leur réalité.

Dès que Judith eut fait quelques pas vers la porte, une petite fille, âgée de six ans environ, passa le seuil et s'avança, entraînée visiblement par une surprise, une curiosité et une admiration sans bornes : l'enfant était si bien enveloppée que l'on apercevait à peine le bout de son nez très fin, et une paire de grands yeux largement ouverts. Les vêtements qui l'emmaillottaient soigneusement étaient d'une rare élégance et d'une grande richesse ; l'enfant portait sur le bras un paquet assez volumineux qu'elle garantissait soigneusement avec son manteau.

Derrière elle s'avancait un homme de haute mine ; son bonnet, garni de fourrure, permettait d'a-

percevoir un visage très pâle, aux traits fins et distingués. La hâte avec laquelle il passa le seuil de la demeure dont il sollicitait l'abri pouvait être attribuée aux sentiments qui s'étaient emparés de la petite fille, — à la surprise et à l'admiration ; — mais si telle fut l'impression première, l'étranger sut la dominer avec un merveilleux sang-froid, car ses traits exprimaient une impassibilité complète, lorsque, saisissant la petite fille par la main, il s'inclina légèrement devant Mlle de Zweiflingen.

— Il y a là-bas, dans la voiture, une dame qui attend mon retour avec une angoisse trop naturelle pour n'être pas excusée, dit le nouveau venu, tandis qu'un léger sourire éclairait son visage, en lui communiquant par sa finesse un charme tout particulier... Auriez-vous l'extrême complaisance de garder cette enfant près de vous pendant quelques instants ? Dès que j'aurai accompli le devoir qui me réclame, j'aurai l'honneur de me présenter à vous, régulièrement et officiellement.

Sans répondre un seul mot, mais par un geste qui constituait la plus éloquente des réponses, Judith entoura de son bras les épaules de la petite fille et la conduisit vers le salon, tandis que l'étranger, accompagné de Sievert qui était armé de sa lanterne, retournait près de l'équipage abandonné.

— Maman, je t'amène un hôte, s'écrie joyeusement Judith, en ouvrant la porte du salon ; c'est une délicieuse petite fille...

Et, oubliant les pénibles émotions qui avaient précédé cet événement, la jeune fille répéta à Mlle de Zweiflingen le récit qui venait d'être fait par l'étranger.

— Il faut songer à préparer du thé, dit la malade, en se redressant sur son fauteuil. Ses mains amaigries passèrent et repassèrent sur tous les objets qui composaient son habillement, pour les disposer du mieux qu'il était possible, et peut-être pour essayer d'effacer quelques-uns des plis de la pauvre robe qu'elle portait. De l'habillement elle passa à la coiffure, et inspecta, au toucher, sa chevelure et le bonnet qui la couvrait. En dépit de l'âge, de la maladie et de la pau-

et à la voix poliment impérieuse qui s'adressait à Sievert.

Si l'étranger qui venait de passer le seuil de la demeure de Mme de Zweiflingen avait aperçu la malade telle que nous avons essayé de la décrire, s'il avait discerné l'expression de haine longtemps couvée, et sur le point de se satisfaire, dont l'empreinte était visible sur ses traits altérés, mais animés du feu de la vengeance, peut-être eût-il reculé, quel que parût être d'ailleurs son sang-froid, son indifférence hautaine et le parfait empire qu'il savait exercer sur lui-même.

La porte s'ouvrit. Une dame parut d'abord sur le seuil. Son visage, encore beau, portait dans sa pâleur les traces de la contrariété et des craintes éprouvées sur cette route si malencontreusement choisie par un postillon maladroit et obstiné. Ces traces étaient visibles aussi dans le désordre des vêtements qui habillaient sa taille massive et élevée ; pourtant elle s'inclina, avec un sourire enjoué, et entra dans le salon avec l'assurance d'une femme du monde, certaine de trouver en tous lieux l'accueil courtois qui lui est dû.

Judith lui rendit son salut avec embarras, et en jetant un regard d'interrogation sur Mme de Zweiflingen, qui gardait un silence de mauvais augure. La tempête continuait à sévir au dehors et à charrier les tourbillons de neige ; mais il sembla tout à coup à la jeune fille que la tempête intérieure, celle qui se préparait dans les murailles du vieux pavillon, était bien autrement effrayante encore. L'air se raréfiait, on sentait les nuages s'amonceler dans ce calme effrayant qui précède les grands cataclysmes, et déjà l'on entendait gronder la foudre. Telle était du moins la sensation éprouvée par Judith.

Elle aperçut par la porte entrouverte l'étranger qui quittait son manteau et le jetait à Sievert. Jamais encore le visage du vieux soldat n'avait eu une expression aussi amère, aussi dédaigneuse qu'en ce moment : la lanterne qu'il portait éclairait vigoureusement ses traits. En dépit de ses inquiétudes, Judith éprouva une sourde colère contre ce serviteur impertinent... Comment pouvait-il se permettre, en effet, dans la basse condition qui était la sienne, de laisser voir à cet étranger de distinction, à cet homme si haut placé dans la hiérarchie sociale, le déplaisir qu'il éprouvait en le servant ?

L'étranger entra enfin dans le salon ; il saisit la main de la petite Giséle, qui accourait à sa rencontre, et, sans s'apercevoir que l'enfant avait hâte d'exprimer un vœu ardent, il s'avança avec elle, en déployant, avec une indifférence de fort bon goût, toute l'élégance d'une stature parfaitement proportionnée. S'il avait été quelque peu

dépaysé au sein de l'ouragan, sur le sol durci par la gelée, et le visage fouetté par les tourbillons de neige, on sentait qu'en retrouvant sous ses pieds le plancher d'un salon il retrouvait le terrain sur lequel il était habitué à dominer, — à régner. Mais au moment où il s'apprêtait à se nommer en s'inclinant devant la malade, elle se redressa encore dans son fauteuil en étendant violemment la main vers lui.

— Ne faites pas un pas de plus, monsieur Marini, dit-elle d'un ton impérieux. Savez-vous bien quel est le seuil que vous venez de passer, et faut-il réellement que je vous dise à quel point il est impossible que ce toit vous abrite un seul instant ?

Quelles modulations passionnées vibraient dans cette voix ! L'inexprimable mépris qui éclatait dans ses dernières paroles pouvait s'assimiler aux coups de poignard par lesquels la vengeance se soulage. Celui auquel cette interpellation s'adressait s'arrêta, frappé de surprise, pétrifié par l'étonnement que lui causait cette réception. Il laissa retomber la main de l'enfant, puis, déjà maître de lui après quelques secondes, il s'avança vers la malade. Il était impossible à celle-ci de conserver l'attitude rigide qu'elle avait prise, et les forces lui faisant défaut elle retomba en arrière ; ses traits conservèrent, nonobstant, leur expression énergique et sombre, que l'on retrouvait aussi dans le geste défaillant par lequel elle indiquait la porte aux étrangers qui étaient venus lui demander l'hospitalité.

— Sortez ! sortez ! dit-elle avec emportement dès qu'elle reprit haleine... Vous n'avez qu'un pas à faire en dehors de cette demeure pour vous trouver sur le sol qui est votre propriété... Je n'ai pas le moindre droit à faire valloir, même sur l'un des brins d'herbe qui croissent à l'ombre de ces vieilles murailles ; mais le toit qui abrite ma tête est encore à moi, incontestablement à moi, et ici du moins, je puis jouir de la satisfaction inexprimable, inespérée, consistant à vous chasser ignominieusement, duc Marini !

Le duc Marini, sans manifester la plus légère émotion, s'adressa à la dame qu'il avait accompagnée, et qui était restée muette d'étonnement et immobilisée au beau milieu de la plus gracieuse des révérences passées, présentes et futures.

— Emmenez Giséle, madame d'Herbeck, lui dit-il avec un grand calme.

(A suivre).

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE
GIRAVIGNA & CIE GENEVE

AU PROGRÈS

Maison la mieux assortie et vendant le meilleur marché

Jeudi 27 janvier et jours suivants



SOLDES D'HIVER

Occasions extraordinaires à tous les comptoirs

Tablier linon blanc, broderie de St-Gall, le tablier soldé à	0.75
Tablier kimono, cotonne extra forte, fantaisie fermant dans le dos, le tablier soldé à	6.90
Souliers bébés feutre, semelle cuir, article solide, la paire soldé à	2.90
Brassière en tricot, coton, mailles fortes, grande taille, la brassière soldé à	1.95
Chemise shirting extra, blanc, garnie ravissante broderie plumetis, anglaise et feston, la chemise soldé à	3.75
Cache-corset madapolam, supér., festonné et ourlé, à jour, la pièce soldé	2.95
Torchons de cuisine, croisé, écru, bord rouge 50x50 cm., soldé le torchon à	0.75
Un lot Nappes damassées, en tous genres, 6 personnes, fins de séries, soldé la nappe à	10.-

Jaquette tricot laine, col marin, poche et ceinture, en marine seulement, la jaquette soldé à	15.-
Jaquette tricot fin, pure laine, garniture tons opposés, poches, ceinture et col moderne, en marine ou violine, la jaquette soldé à	25.-
Paletot tricot fin gratté, article chaud, qualité supérieure, col, ceinture et poches, en noir seulement, le paletot soldé à	39.-
Lainette pour blouses et peignoirs, soldé le mètre	1.95
Tissu ratine pour peignoirs, soldé le mètre	4.90
Diagonale pour jupes, robes et manteaux, en noir seulement, soldé le m. à	4.90
Dernière semaine de la vente extraordinaire de soieries	

Un lot Gants légèrement défraîchis, en imitation Suède, extraordinaire, la paire soldé	1.-
Un lot Bas légèrement défraîchis, brun, coton fin, semelle renforcée, toutes tailles, la paire soldé	1.-
Bas jeunes filles, coton fort, noir, tailles 8 1/2, 9, 9 1/2, marque « Encore », la paire soldé	1.95
Mouchoirs en batiste fine, ourlets à jours, initiales brodées, 35 x 35 cm., fin de série, le mouchoir soldé à	0.50
Un lot Tulle brodé, larg. 42 cm., articles très riches, soldé en 3 lots, le mètre 2.50, 2.-	1.50
Crépon tout soie, larg. 100 cm., en ciel seulement, le mètre soldé à	4.-
Madapolam blanc, largeur 80 cm., soldé le m. à	1.-
Tennis flanelle rayé, largeur 80 cm., soldé le m. à	1.25

SUPPRESSION DU RAYON DES MERCERIES

7286

Pressions blanches, inoxydables, par cartes de 3 douzaines, soldé la douz. à	0.10
Extra fort noir, très belle qualité, soldé le s 10 mètres	0.65
Gros Grains blanc ou noir larg 7 6 5 soldé à	0.30 0.25 0.20

Soie à coudre, couleur et noir, soldé les 30 m.	0.25
Dessous bras jersey ou toile, soldé la paire à	0.40
Tour de taille blanc, soldé le m.	0.20

Cordonnet tout soie, couleur et noir, soldé les 4 m.	0.30
Dessous bras Aida fine batiste blanche soldé la paire à	1.15
Baleines pour col blanc et noir, soldé la douz.	0.30

vreté, en dépit de la solitude dans laquelle Mme de Zweiflingen vivait si tristement depuis un si grand nombre d'années, il y avait en elle cet impérissable sentiment féminin qui est plus vivace que la vie, en un mot le besoin d'offrir en soi un aspect aussi agréable que possible. Il s'y joignait en ce cas particulier, le respect du décorum, qui avait survécu à toute chose dans cette âme dévastée, et s'y réveillait instinctivement; et tandis qu'elle était là, les épaules languissamment appuyées contre le dossier de son fauteuil, ses mains effilées, jaunies, croisées sur ses genoux avec grâce, il eût été difficile, sans doute, de reconnaître dans cette image de la souffrance l'original du portrait suspendu en face d'elle au-dessus du canapé; mais il était impossible de méconnaître en cette frêle malade la dignité tempérée par l'affabilité, qui composent ce que l'on résume en ces mots: un grand air. Oui, en dépit de sa demeure délabrée, de sa robe fanée, l'aspect de Mme de Zweiflingen témoignait d'une existence antérieure brillante et d'une grande habitude du meilleur monde.

— Viens ici, mon enfant, et donne-moi ta main, dit-elle avec un son de voix empreint d'une extrême bienveillance, et en penchant la tête du côté où elle présumait devoir être la petite étrangère.

— Tout de suite, madame, répondit la petite fille, qui pourtant avait examiné la malade avec un certain effroi, je veux seulement délivrer Pouss, qui est là emprisonné sous mon bras.

Elle rejeta son manteau en arrière, et l'on vit apparaître la tête, blanche comme neige, d'un superbe chat angora. Il était enveloppé jusqu'aux oreilles d'une couverture en soie rouge garnie de duvet, et aspirait avec une impatience visible aux douceurs de la liberté.

Judith aida la petite fille à enlever la couverture du précieux animal, puis on posa Pouss sur le plancher avec les soins les plus minutieux. Il étendit ses membres, qui s'étaient visiblement engourdis sous l'étreinte trop affectueuse et trop prolongée de la petite fille, courba son échine de façon à faire le gros dos, comme disent les enfants, et finalement fit entendre un miaulement à la fois impérieux et plaintif.

— Fi! tu devrais avoir honte; fi! Pouss, je crois que tu mens... s'écria la petite fille d'un ton de reproche; mais, tout en parlant avec l'accent de sévérité que lui imposait le soin d'une bonne éducation à donner, l'enfant dirigeait un regard de convoitise vers la petite cruche à demi remplie de lait, qui se trouvait encore sur la table.

— Ah! ah! Pouss voudrait goûter au lait dit Judith, bon! nous allons lui en donner, mais il faut d'abord enlever le capuchon et le manteau qui écrasent cette enfant.

Elle étendit la main vers le capuchon, mais la petite fille se recula vivement en écartant cette main.

— J'ôterai tout cela moi-même, dit-elle très sérieusement et d'un ton tout à fait décidé; je ne puis souffrir qu'on me touche, je ne le permets pas même à Léna, qui veut toujours agir avec moi comme si j'étais une poupée.

Elle dénoua les rubans de son capuchon, défit les agrafes de son manteau, et déposa le tout entre les mains de Judith, visiblement amusée par les façons de cette petite personne. Les mains de la jeune fille touchèrent avec une admiration mêlée d'envie la belle fourrure en martre-zibeline qui doublait le manteau de velours que la petite fille venait de quitter. Ce petit être qui se tenait là, si gravement, devait appartenir à une famille fort riche, si l'on en jugeait d'après les apparences... C'était, en tout cas, une petite fille fort originale. Assez grande pour son âge, mais frêle, mince, aux épaules étroites, d'une maigreur effrayante, l'enfant semblait devoir être écrasée sous le poids des riches étoffes qui l'habillaient; se chevelure très volumineuse, mais de teinte très claire, presque blanchâtre, coupée court comme celle d'un petit garçon, était rejetée en arrière de façon à découvrir les tempes et les oreilles. Cette coiffure, si peu favorable au visage, quand celui-ci n'a pas la fraîcheur et la rondeur qui tiennent lieu de beauté à l'enfance, même disgraciée par la nature, accusait encore davantage les pommettes saillantes et les traits anguleux de la petite fille.

Au premier coup d'œil, celle-ci était donc l'une des plus laides petites filles que l'on pût voir; mais qui n'eût oublié la maigreur, le manque de proportions, et d'harmonie de ce visage enfantin, en contemplant les yeux splendides, au regard profond, candide pourtant, de cette enfant singulière! Ces yeux étaient superbes, grands, bien fendus, de couleur brune, et voilés par des paupières frangées de noir; en ce moment ils étaient fixés avec une expression sérieuse et pensive sur le visage de la malade, tandis que sa main effleurait affectueusement les mains languissantes de Mme de Zweiflingen.

— Ah! te voilà enfin près de moi, dit celle-ci, en attirant la main de l'enfant, tu aimes bien ton Pouss n'est-il pas vrai?

— Oh! oui! beaucoup! c'est grand-maman qui me l'a donné, et pour cette raison je préfère mon chat à tant d'autres choses que me donne mon papa; il faut dire aussi qu'il m'apporte toujours des poupées, et justement je les déteste.

— Comment! tu détestes ce charmant jouet qu'aiment tant toutes les petites filles?

— Je ne l'aime pas du tout. D'abord les yeux des poupées sont horribles, affreux, et puis cela

m'ennuie beaucoup de les habiller et de les déshabiller sans cesse; je ne veux pas être comme Léna qui m'apporte continuellement des robes neuves et me tourmente pour les mettre, car Léna est, je le sais très bien, une folle qui ne pense qu'à la toilette.

Mme de Zweiflingen tourna la tête, en souriant amèrement, vers le côté où l'on entendait bruire la robe de Judith; ses yeux aveugles s'ouvrirent démesurément, comme si elle eût tenté en ce moment un effort suprême, désespéré, pour voir le visage de sa fille; celle-ci surprit le mouvement et l'intention de sa mère, et rougit légèrement.

— Je comprends alors pourquoi Pouss te plaît mieux que toute autre chose, reprit la malade, après avoir gardé le silence pendant quelques instants; lui, du moins, ne change jamais de toilette.

La petite fille se mit à rire, et sa gaieté transforma son visage en lui communiquant un charme irrésistible; se joues s'arrondirent un peu, et une expression affectueuse embellit sa petite bouche aux lèvres décolorées.

— Oh! il me plaît aussi mieux que toute autre chose, parce qu'il est extrêmement raisonnable, répondit-elle; je lui raconte toutes les jolies histoires que je sais, toutes celles dont je me souviens, et pendant tout ce temps il reste sur son coussin, devant moi, en clignant des yeux et ronronnant tant qu'il peut, et cela il le fait seulement lorsqu'il est très content, ainsi que chacun sait. Papa se moque toujours de moi quand je dis cela, et pourtant c'est vrai. Enfin Pouss connaît même mon nom.

— Mais c'est décidément un phénomène! un animal merveilleux! Je voudrais bien être aussi savante que Pouss... Comment t'appelles-tu, mon enfant?

— Gisèle, comme feu ma grand-mère.

Un frisson parcourut la pauvre malade, et l'ébranla des pieds à la tête.

— Feu ta grand-mère? dit-elle lentement, comme si elle se fût appliquée à recueillir ses forces... Feu ta grand-mère?... Qui était donc ta grand-mère? s'écria Mme de Zweiflingen, dont la voix prit tout à coup un éclat extraordinaire.

— Mme de Boldern, comtesse de l'empire, dit l'enfant avec une expression quasi religieuse... Il était évident qu'elle avait toujours entendu prononcer ce nom avec les marques du plus profond respect. Mme de Zweiflingen repoussa avec horreur la petite main de l'enfant qu'elle avait jusqu'ici affectueusement gardé entre ses deux mains, et son visage exprima un sentiment d'aversion, de haine et de mépris longtemps comprimés, et empruntant son intensité à cette compression même:

— La comtesse Boldern! répéta-t-elle dans un cri...

— Ah! ah! ah! la petite-fille de la comtesse Boldern chez-moi! sous mon toit? car j'ai encore un toit à moi... Judith, est-ce que l'esprit-de-vin brûle sous la bouilloire?

— Oui maman, répondit la jeune fille profondément troublée, car l'accent de sa mère témoignait d'une agitation proche voisine de la démence.

— Eteins cette flamme, dit Mme de Zweiflingen, d'une voix brève et rauque.

— Mais, maman...

— Eteins-la! je te dis de l'éteindre, s'écria la malade avec un redoublement de vivacité.

Judith obéit...

— L'esprit-de-vin n'est plus allumé, dit-elle à voix basse.

— C'est bien; emporte hors d'ici le pain et le sel qui sont sur la table.

Cette fois, Judith exécuta l'ordre qui lui était donné sans hasarder une observation.

La petite Gisèle s'était tout d'abord réfugiée avec épouvante dans un coin du salon; mais bientôt sur ce visage mobile, l'indignation se substitua à la terreur; elle n'avait rien fait de mal, et l'on s'était permis de la repousser, de lui infliger un châtement. Son intelligence enfantine ne percevait pas le véritable sens des ordres donnés par la dame malade, elle ne comprenait pas qu'ils représentaient une déclaration de guerre, mais elle sentait qu'on la maltraitait, qu'on agissait vis-à-vis d'elle avec aversion et mépris, et cette découverte était la première de ce genre faite dans le cours de sa jeune existence.

— Il faut que tu attendes, Pouss, jusqu'au moment où nous arriverons à Arnsberg, dit-elle à son chat, et se baissant, elle enleva la tasse de lait que Judith avait placée sur le plancher devant Pouss, puis elle saisit son manteau, son capuchon et s'habilla pour le départ. Elle était occupée à renfermer le chat dans sa couverture lorsque Judith rentra.

— J'aime mieux m'en aller dehors et prier papa de me laisser attendre dans la voiture, près de Mme d'Herbeck! s'écria la petite fille en s'adressant à Judith, et jetant un regard de reproche vers la dame aveugle. Celle-ci paraissait ne plus accorder la moindre attention à ce qui se passait autour d'elle dans le salon: assise dans son fauteuil, le corps plus droit que tantôt, la tête levée et dirigée vers la porte qui conduisait dans la salle, elle restait immobile, pour ainsi dire pétrifiée; mais le visage était empreint d'une grande animation. Elle semblait attendre quelqu'un, et prêtait une oreille avide au pas ferme que l'on entendait dans la salle voisine,